

011601

1^{re} Compagnie - 18

17 Sept. 96.

Debatons

III. 629.

" Le Directeur exécutif, ==

Considérant ...

Arrête :

" Une armée de quinze mille hommes, aux ordres du général Hoché, sera débarquée en Irlande dans le plus bref délai ;

" Un corps de cinq mille hommes commandé par le général Quatrecas sera également débarqué sur la côte de l'est de l'Angleterre.

Charge la responsabilité de la marine.

de faire toutes les dispositions nécessaires
pour l'exécution du présent
arrêté qui demeure sent. //

Signé de tous les directeurs.

011602

18 Fructid.

011603

011604

Affaire de la no lution de
Cercle Com tution de - Guelte
97-

Parents II - 307-08
et 312-316 et 319-324.

011605

Carnot se laissa faire par
Barres — et arriva par Rembelle —
par j'indique 37, lorsqu'il fut =
près le remplacement de off - ministres,
comme un moyen d'accroissement
avec le Corps législatif — L'affaire
tourna contre les ministres.

Marante II 301 - 307.

011606

Mathieu Durand accompagné
Portalis et Lincens de Narbonne,
quand ils viennent lui demander le
cours de quelques minutes.

Narbonne II. 302.

011607

Rote de Will at Inver los der =
mets jans - Baranto II. 322 -
24 -

011608

Conversation de Mathieu Dumas
avec Taciturnus.

Parade II - 303 - 304.

011609

Clarke était-il à Paris au
18 fructidor? Il paraît sur
que non.

1. L'abbé Vauvray en l'église
avec les uns les autres de 16 vers.
(96) - Parents - II - 4

2. arrivés à Nantes le 1^{er} 8^h - 36 -

3. Confiner à Vienne le 3^{er} 8^h =
vers 97 - entre lui et le 6^e de Vienne.
38 - 39.

4. Lucchesini ^{ministre} ~~arrivé~~ à Paris en
antérieur avec l'affaire de médiation.
Parents Bonaparte à Bonaparte et au Vauvray
de Tolentino - Bonaparte à Clarke
qui part à l'instant pour Turin 99 - 100

5. Clarke va dans à Tunis
proposer alliance offensive et défensive -
(100-101)

6. Bampite attaque Alampite
antérieurement le 10 mars 97 - Tagliamento
15 mars - le 7 avril and geht à Luben -
(Bampite II - 114-) - 2

7. amnistie (sans Clarke) le
même jour - 115-16 -

8. Pichin - défectueux le 17 - sans
Clarke qui n'est pas encore arrivé
proposé mardi le 8 - 116-122.

9.

011610

011611

Recu
Direction II - 483

"Le Directeur avait destitué
le général Clarke et lui-même
disposait à traiter avec une
explique directe l'armée et
le commandant de l'armée. Le
général Dornier ne pouvait
lui rendre le caractère officiel
de ses lettres plus autorisées;
il continuait à le garder pour lui
lui-même regardant.

011612

Barante, Duètoire II, 337-38:

- 337 "Un autre jour, Lavallette écrivait : "Carnot m'a dit : " Si le Duètoire l'eût voulu, on aurait rapproché les esprits ; j'aurais la parole des principaux membres des Cinq-Cents ; ils auraient fait ces élections et les entreprises de huit ou dix intendants, —
- 338 — Partisans déclarés de Louis XVIII. On n'a rien fait de

tout cela: on a bravé l'opinion
publique, on a aigri les esprits. Le
parti de la modération est le seul
qui puisse nous sauver. J'ai
parlé durement aux respectables
de la salle. Si l'on en vient aux
violences, je donnerai mon dé-
mission.

011613

011614

Dans la nuit, du 17 au 18 fructidor,
grande réunion ch. Persbelle,

" Dans la même soir, dit
Lauvellerie (Mémoires, II, 129) nous
nous rassemblâmes ch. Persbelle; nous
y fîmes appeler tous les amis à huis et
le général *, avec ordre de ne laisser
sortir personne, le général excepté
pour donner ses ordres et en remettre
l'exécution.

" Nous fîmes tous les arrêtés qui

* Augereau, évidemment.

furont ensuite publiés ; nous rédigeâmes les proclamations qui furent ensuite affichées ; nous donnâmes au^{al} l'ordre d'agir de manière que la tranquillité publique fût maintenue complètement et nous eûmes la satisfaction de voir que le lendemain, dès le matin, la foule, voyant l'ordre qui régnait partout, exprimait sa joie et parcourait les quais et les promenoirs comme un fau^{de} de fête. „

011615

Directoire -

Politique -

011616

Mém. de Barras, II. 403.

[ans = 20 mai 97]

" Le 1^{er} prairial, le nouveau Tiers
du Corps législatif est installé : Pichegru,
produit des dernières élections, est élu
président du Cinq-Cents, Barbé-
Marbois, des anciens.

Directoire -

011617

Francis Dore -

Lettre du 14 juillet au J -
Année 5 .

1^{re} les études - de la g. depute -

2^{de} toutes les autres opérations
de annuities pour eux
et enfants -

3^{de} toutes les manières

d'admission - de depute
dans le même depute -

Année - 1804 -

5-594-

Directoire.

Résidence.

011618

Les Cinq Cents ne s'etablirent
au Palais - National que le 2 pluviôse
an V. (21 Janvier 1799)

Aulard - Hist. politique, 598.

011619

Barbe - Marbois. Journal d'un
député non jure. I. 23 - 24 - 25.

23. "A deux heures $\frac{1}{2}$ du matin
tins, le canon avait donné le signal
aux généraux et officiers de l'armée
qui occupait Paris.

24. "A quatre heures et demie du matin,
quinze cents hommes entrèrent dans
la cour des Trésoriers. Il y avait des
canons pour défendre la principale
porte qui conduit du palais au
jardin; mais les canonniers la livrèrent
sans que personne pénétrât le palais, à la

011620
tête d'une forte colonne. Il fit aussitôt
occuper tous les postes, confier jusqu' alors
aux grenadiers des corps légers latifs,
qui les cédèrent sans obstacle. La troupe
cercée de toutes parts, et menacée par
une forte artillerie, avait ouvert les
portes ex trancées; il n'y eut de
la résistance que l'at une grille par
laquelle on arrivait à la salle du
conseil des cinq Cants. Ce poste était
par sa situation moins facile à forcer
que celui du conseil des anciens, un
officier, nommé Brunière, le
gardait encore à cinq heures du
matin.

(Le général Bernier arrive, donne le
parole. Refus de l'officier. Menace de
tirer le canon. Nouveau refus. —

28 Mais les soldats ouvrent les portes.

(Le général Bernier - Tournant en face
aubout: 2000 hommes entrèrent avec le
prince de Saxe-Gotha-Altenbourg, et Bernier avec
la plume de la main droite.)

Liste des fonctionnaires déportés à
la Guyane et qui y périront. Donné
par Barbet - Marbois, Journal d'un
député non juge, II. 323.

Marbois en compte 18, au lieu
de 16, parcequ'il y ajoute Gilbert
des Molières et J. J. ayant anté
après les autres.

Murinais	+	17. XII. 97 22. I. 98
Trançon - Ducoudray,		22. I. 98
Boudon de l'Oise.		22. I. 98.
La ville hennois		23. VII. 98.
Aubry /		— VIII. 98
Provère.		9. IX. 98

Notre.

12.1X.98.

Le Tellier.

... 98.

Gilbert Desmolières.

4. I. 99

—
Ces qui n'ont pas succédé à:

Pichegru.

Romel.

Decharme.

Barthélemy.

Willot

J. J. Ogier.

Laffon-Ladebat.

D'orsanville

Barbier Marbois. (seul vivant en
1834)

011622

011623

Barbi-Marbois, Journel d'un
député non jureur. I. 9-10

- 9) "Après l'arrivée du second tiers des représentants, le parti conventionnel se trouvait réduit à un seul tiers. Il semblait avouer sa faiblesse, solliciter l'indulgence pour le passé, et reconnaître l'impossibilité de lutter plus longtemps contre vous que secondaient les vœux de la nation. Ainsi les plus ardents commencent à se troubler, et l'on en voit qui recherchent la protection de ceux

qu'ils avaient si longtemps persécutés,
(Exemple du boncheur Legendre)

10. "Peut-être eût-il été sage de ne pas repousser les avances de ces hommes, mais ils avaient inspiré une haine si juste et si profonde qu'il eût été difficile de se rapprocher d'eux sans user de dissimulations; nous nous conduisîmes même de manière à rendre une rupture inévitable. Parmi les impudences multipliées de ceux de notre parti, on remarquera la hauteur avec laquelle ils traitaient leurs collègues actuels dans les sanglantes tragédies de 1793 et 1794.

011624

Directoire

Politique.

011625

Barbè-Marbois, Journal d'un
député non jure, observe avec raison
(I. XXVIII - XXX.) que les fonctions de
Constitution ont été les plus hâtives
et les plus rapides. En effet on y voyait :

1) Les conspirations royalistes, réprouvées
dans l'affaire Dumouriez de Prusse, que
les autres ne connaissent ni même.

2) Pichegru pour les lettres qui se
montaient à l'égard des et n'avaient
aucun rapport avec la conduite des
cours législatives.

3) Cochon, Parnet, Serad, Micaud
Dassanville, —————

et autres qui n'appartenant pas aux
Cours et ne se connaissent même pas.

4) Baudouin de l'Oise, ancien ténor, qui
se déplaçait aux ténors,

5) Des cinq Courts et des Anciens qui
n'étaient pas du même bord.

P. 73-74, Marbois remarque
que la loi du 19 finit par condamner
à la déportation :

41 membres des cinq Courts.

11 des anciens.

<u>Cinq Courts.</u>		<u>Anciens</u>	
Condamnés	41	Condamnés	11
Arrêtés	7*	Arrêtés	5
Enfants	34	Enfants	5

* dont 2 d'abord enfants : J. J. Agnès et Gilbert Desmoulin

Directoire

Politique

011627

Barbès - Marbois. Journal d'un
député non jureur. I. 2-3.

2) "... Un parti bien intentionné
(la masse des électeurs de l'an III) nous
avait appelé à son secours; c'était
le parti national; ce fut le nôtre.

"Dès lors les conventionnels nous
regardèrent comme des usurpateurs
de leur domaine. Les mensonges les
plus hardis furent mis en avant.

"La session s'ouvrit, et les Con-
seils procédèrent à la nomination des

membres du Directoire. C'est alors
que le parti jacobin, qui avait
été sans influence dans les élec-
tions populaires, devenu dictateur
à son tour, reprit toute sa puis-
sance. Les membres nouvellement
élus formaient le tiers du corps
législatif; et cette interdiction,
apparemment susceptible la faction
contraire; mais elle s'en —

— disamoya également, en
tirant de son sein tous les membres
du pouvoir exécutif. Nous trou-
vâmes la faction si bien liée à
notre ami et qu'on nommait
les cinq directeurs avant même
qu'on eût commencé l'élection;

3)
011628

011629

Barras fait nommer Chérin commandant de la garde du Directoire.

Barras, Mémoires, III. p. 6-7.

6) " J'avais depuis plusieurs jours entendu parler de moi, mais incoquito ~

7) ~ le général Chérin que Hoche m'avait envoyé de 2 fructidor, Il propose la nomination de ce général au commandement de la garde du Directoire: Carnot et Barthélemy ne votent pas, ~

Il propose aussi de réunir la 8^e division militaire à l'armée

d'Italie⁺. A droite à la majorité
ordinaire. „

011630

C. a. J. au commandant de No-
raparte,

Directoire.

18 Fructidor

Politique.

011631

Rumbell, à la veille du coup d'état,
prend peur et perd la tête.

Barras, Mémoires, TST, 16-17.

Copie du récit de Barras à
Rumbell.

Directoire

1795-1799

Politique

18 Franklin

1795-1799

011632

Barra, Mémoires, III. 5:

"Le danger augmentant tous les jours
et voyant venir la crise, Revell et Re-
vellière m'autorisant à faire toutes les
dispositions pour résister aux maches-
nations des ennemis de la République.
Je le dis le lendemain avec assurance:
"Mes collègues, restez unis, comme des
hommes qui s'entraident. Je suis en me-
sure. Si les royalistes bougent, ils seront
écrasés." "

(Pas de date. Ce doit être dans les derniers
jours de Thermidor, car le 30, la direction

Recevant des personnes et
d'au-delà de la Cisalpine, Lucullien, pré-
sente pour plusieurs personnes
sièges, personnes
dans les cours
marchants...

INVITATION

011633



au Jeudi 22 Avril 1926

E-PISSARRO

POSITION



Caumartin, 2^{bis}

RCEL BERNHEIM

Prétendue attaque du Luxembourg
dans la nuit du 17 au 18 fructidor.

[P. F2. Henry]. Histoire du Directoire.

II. 141-142.

L'une des deux proclamations que le
Directoire fit afficher durant cette nuit,
était ainsi conçue :

- 141) " Un grand nombre d'émigrés, d'é-
" gorgens de Lys, de brigands de la Vendée,
" attirés ici par les intrigues du royalisme
" et le ténace intérêt qu'on ne craignait
" pas de leur prodiguer publiquement, ont
" attaqué les postes qui environnent le
" directoire apaisé ; mais la vigilance
" du gouvernement et des chefs de la force

" armée a rendu nuls leurs criminels
" ~~projet~~ efforts. "

" Le mensonge étoit aussi grossier ~~un~~
(42) qu'impudent, le plan d'une fausse
attaque¹ avait ~~pas~~ été préalablement formé
par les triumvirs eux-mêmes; mais,
quelqu'en fût la raison, il ne fut point
expliqué. Cependant la proclamation étoit
imprimée, il fallut l'afficher au point
du jour, et l'on rectifia la chose en
disant, par forme de correction, que
le directoire devoit être attaqué seule-
ment la nuit suivante. "

011635

1. Non laissons à la sagacité des lecteurs
à décider s'il n'y eut pas quelque rapport
entre ce plan d'attaque et le rassemblement
d'hommes armés du jardin de l'Assemblée.

nombre de 80. Ils se présentèrent à l'entrée
des Tuileries. A la porte de la grande cour (dans
sur le Carrousel) on leur refusa le passage.
Tous firent un détachement de cavalerie de 1200
hommes à la charge, alors ils se dispersèrent. —

146) (Pendant ce temps les Anciens se
rassemblèrent chez Dupont de Nemours. Ils
se présentèrent aussi, Marmontet en tête.
Ils sont repoussés.)

(Cependant on affiche sur les murs des
places annonçant : 1° que le Directoire
a été aboli dans la nuit ; 2° que Piche-
gru a trahi ; 3° que tout individu qui
rappellerait la royauté, la Constitution de
1793 ou d'Orléans, ou attenterait aux
propriétés, serait fusillé à l'instant,
aux yeux de tous.)

Directoire

011636

[P. F2, Henry]. Hist. du Directoire...
II. 136 - 141.

136) "Versailles étoit le point de réunion
des troupes cantonnées autour de Paris.
Elles se mirent en marche dans la
nuit, et bientôt elles garnirent les
avenues de cette dernière ville, l'en-
ceinte du Palais des Tuileries, les ponts
et tous les postes militaires."

" Ces mouvements n'avaient pu
s'opérer sans que les Commisaires des
villes fédérées en fussent instruits. Celle

du Comité des Cinq Cents était composé
137) de Pichegru, de Vauclaire, de Thi-
baudeau et de Delarue. Le premier de ces
membres avait, selon toute apparence,
été prévenu, la veille, des projets du
directoire; mais plusieurs de ses collègues de
la même commission ne voulurent pas
y croire et ils se séparèrent.

"Rouge, qui passait la nuit dans celle
du Comité des Anciens, fut tout aussi in-
crédule, lorsque l'adjudant général Rame-
l, commandant la garde des corps législatif,
lui annonça le 18, à une heure du
matin, qu'il venait de recevoir l'ordre de
se rendre chez le ministre de la guerre et
que plusieurs colonnes de troupes entraient
dans Paris.

"Rame-
l, qui dans cette fâcheuse cir-
constance témoignait une inaltérable fide-
lité,

011637

~~Paris~~ puis, il mit la main sur la garde
de son épée. Aussitôt on fond sur lui,
son arme est brisée, on le traîne, on
lui déchire ses vêtements; et il ne dut
qu'au général de n'être pas assassiné.
140) Alors les grenadiers de la réserve, aux quels
on donna un autre chef sur le champ,
suivirent celui-ci où il voulait se cacher.

"Cependant quelques députés, fidèles
à leur mandat et à la constitution, étaient
parvenus à se rassembler dans la salle
ordinaire du Comité des Cinq Cents, dont un
bataillon les fit bientôt sortir avec violence,
et ils se réunirent chez un de leurs collègues,
où d'autres arrivaient successivement.

(Rame-
l sur la présidence à l'Assemblée)

général arracha à Rame-
l les deux us de son
épée; mais celui-ci le vit dans son
Prestige.

augereau, nommé depuis quelques jours
commandant de la dix-septième division
militaire (celle de Paris), en place
du général Hatry, l'ordre de se trans-
porter avec son corps ~~armé~~ devant la
maison de l'état - major de la
place ce qu'il refusa.)

"Il attendait les ordres du dix conseil
avec sa troupe, qui paraissait dans
les meilleurs dispositions, et il en faisait
la revue, lorsque deux cris redoublés de
vive la République! partant à la tête d'un
nombreux état-major le général
augereau qui lui ordonna de se rendre
aux ordres.

"Ramel obéissait, quand s'apercevant
qu'augereau lui-même le suivait de

près, fut, quelques heures après, nommé,
au nom du directoire, de donner passage,
par le Pont Tournant, à une colonne de
quinze cents hommes, chargée d'exé-
cuter les ordres du gouvernement. Il s'y
refusa, quoiqu'on lui assurât que toute
résistance étoit inutile, et que les huit
cents grenadiers étoient déjà enveloppés
par douze mille hommes, avec quarante
pièces de canon.

"Aussitôt il fit prendre les armes à
son corps, qu'il conduisit aux Tuileries, et il

138) envoya des ordonnances chez les
présidents des deux conseils, d'après l'avis
pour celui des anciens, et d'un autre pour
celui des cinq cents. Il fit prévenir aussi
tous les députés qui avoient leur loi.

1. On prétendit, dans le temps, qu'Au:

quant dans les avions.)

"Ayant engagé Pichegru à venir reconnaître l'investissement ils le trouvèrent déjà à tout fait. Ramel étant venue à la Commission des inspecteurs, y demandait les ordres pour quelques dispositions défensives, lorsqu'on vint lui dire que la grille du pont Tournant était forcée.

"À cet instant le jardin fut rempli de troupes, et l'on dirigea une batterie sur la salle du conseil des anciens. Toutes les avenues furent fermées, tous les postes marqués par des forces supérieures. Le seul poste du conseil des cinq cents, commandé par un brave officier¹, avait refusé d'ouvrir les portes.

1. Le lieutenant Blot. Il fut destitué par le 2^e.

"Dans cette extrémité, Ramel sollicita positivement l'ordre de ~~se porter~~ dégager la réserve des grenadiers; mais les insulaires lui répondirent que toute défense serait inutile, et ils lui enjoignirent de ne pas faire feu. Peu de temps après, ils furent arrêtés, ainsi que quelques autres membres qui s'étaient joints à eux, et au nombre desquels était le général.

139 Willot. Des soldats ayant porté la main sur le général Pichegru, celui-ci les reprit: mais ils l'entraînèrent ~~hors~~ indignement.

"Étant retournée à son poste à la réserve, Ramel y resta, à cinq heures et demi du matin, les mains liées, aidé de camp, et de la part d'égale

011640

[P. Fr. Henry]. Hist. du Directoire
exécutif. . II. 143:

" Un simulacre de Corps législatif
était néanmoins pour décrier toutes
les mesures propres à assurer le triom-
phe du Directoire. Il indiqua pour
le rassemblement des députés du
Conseil des Cinq Cents, une salle de
spectacle, voisine de son palais,
jadis honorée par la représentation
des chefs d'œuvre de la scène fran- =

caire, comme alors sous le nom d'Oudin,
et souillée depuis par les forfaits que
l'on y autorisa. Les membres qui vou-
lurent bien figurer aux conseils des anciens,
se réunirent dans l'amphithéâtre de

l'école
de médecine
decussée.
d'un et
l'autre
emplacement
n'était
degré de
motif que
l'avait fait
choisir. „

on le 14 Avril 1926

Paris - HOTEL DROUOT

M^e LAIR-DUBREUIL

Commissaire-Priseur

6, Rue Favart

011641

M.
E.

Direction -

Politique.

011642

Lettre l'Américain à Bonaparte
en date du 18 fructidor, lui
annonçant le décès du couple
marital - (Lettre aux réserves -)

Dans Thibaudan, Mémoires
Comptes de Bonaparte, II - 290

Copy

011643

Thibaudaux, Mémoires, II. 263-64:

"Le 16 [fructidor], on parlait hautement de l'assertation de 75 de: priés qui se sont supprimés puis en fha: quant d'élit. Le message du Directoire et les priés de correction étaient tout prêts. On hésitait à cause du 2 Sep= tembre, on craignait que ce nouveau coup d'état ne réveillât le souve= nir du manège des priés. Quelle délicatesse! quel scrupule! Barras

264) faisait dire à ses commensales, aux

femmes de sa cour, de sortir de Paris. Madame Tallien était partie le matin toute éplorée; madame de Staël avait fait avorter Boissy d'Anglas de prendre garde à lui, et surtout de brûler ses papiers parmi lesquels il devait y avoir quelques lettres d'elle, relatives à la nomination de Talleyrand au ministère, qui n'étaient pas très flatteuses pour le ministère.

Le bureau central avait fait arrêter Raffet...

011644

011645

Thibaudaux, Mémoires, II, 262-
263 :

"Les Commissions des inspecteurs des
Conseils étaient presque en permanence :
j'étais membre de celle des Cinq-Cents,
mais leurs séances étaient purement
d'ice publiques. On travaillait en secret
au Directoire, et nous étalions notre
impuissance au grand jour. Les députés
les plus exagérés s'y

263) rendaient en force : c'était comme
un club où l'on parlait sans s'entendre
et où l'on ne décidait rien. Le Directoire

y avait les espions q'ni lui rendaient
compte à la minute de ce qu'il y
disait. J'y venais par habitude et par
un acte de devoir ; mais j'en avais assez
et ne me mêlais de rien. La plupart
des députés, les Chichoues surtout, a-
vaient les yeux tellement fascinés,
qu'ils semblaient ne pas voir le volcan
sur lequel nous étions. . . . C'était
véritablement à faire pitié. "

011646

011647

Thibaudan, mémoires, II. 272 :

" Je ne retracerai point l'expédition nocturne que venait de faire le Directoire. Elle est assez connue ; elle fut exécutée aussi facilement qu'un ballet d'opéra. Il n'y eut aucune résistance. Le bon peuple de Paris resta très mobile. Il ne se présenta pas un homme pour défendre le Corps-Législatif, ni aucun de ses membres ; tout était indifférent ou frappé de stupeur. Il n'en coûta

pour aux'antre la République, car elle
le fut à compter de cette fatale nuit,
qu'un seul coup de canon tira à
porter. Ce fut Barras qui eut les
honneurs de la dictature pendant
cette nuit....

011648

011649

Thibaudan, Mémoires, II; 264 :

"Le bureau central avait fait arrêter Raffet, ancien commandant de la section de la Dette des membres, et agent de police de Rovere.

1. Ceci sous la date du 16 fructidor.
(p. 263)

2. Rovere est membre de la C^{te} des inspecteurs avec Thibaudan. "Le soir, à la séance des inspecteurs, Rovere lut un rapport de sa police du quel il résultait

que les députés devaient être arrêtés
cette nuit même. La réunion était
nombreuse; l'agitation fut extrême et
le désordre à son comble. ...

011650

18 fructidor.

011651

Mathieu Dumas et sa conversation du
18 fructidor au soir avec le colonel R [affit] aux
Tuileries. — Souvenirs du genl Mathieu Dumas,
III. 110-114.

110) " En entrant à Paris vers le soir, quelques
jours avant le 18 fructidor (on va voir que c'était
l'ass), j'ai rencontré M. T..., homme d'esprit
et de nombre de cœur qui, ayant au fond de
bons sentiments, un jugement sain, mais peu de
caractère, cédant aux circonstances, se mêlant
à toutes les sociétés et ne voulant jamais d'autre
rôle que celui de spectateur.

[Le T. avait passé la soirée de la veille
et une partie de la nuit chez Dumas. Il y avait
appris que le parti des triomvirs allait faire un

11) faire un coup de force et déporter à Copenhague
environ 40 membres des deux Comités,)

"Tenez cela pour certain (dit-il à Dumas);
tout est prêt, faites vos dispositions en consé-
quence. Je le renverrai et me rendrai au Palais-
Marx, où mes collègues, déjà réunis, (les
collègues de la Commission des inspections) s'oc-
cupaient de recueillir des rapports de plus en
plus alarmants et d'apprécier leur plus ou moins
d'exactitude: c'était le 15 février.

"Vers les dix heures du soir, l'huissier vint
me dire qu'on me demandait et qu'on me
priaient de sortir pour une affaire très pressée.
Je traversai dans l'antichambre, le colonel
R..., commandant du bataillon de la
garde nationale de la Butte des Moulins, homme
très ardent qui nous était tout dévoué.

"J'ai une chose fort importante à vous
communiquer, me dit-il; mais il faut que
nous soyons seuls; avez-vous cinq de ceux

"faits une invitation; vous ne pouvez y venir
aux révolutions."

011652

1). Thibaudaux, ibid., p. 264,
sous la date du 15 février, rendant
de la conversation de Raffet avec Dumas,
dit: "Le bureau central avait
fait avertir Raffet, ancien com-
mandant de la Butte des Moulins,
et agent de Roversi". (Roversi
était membre avec Thibaudaux de
la Com. des inspections des Comités,
et d'ailleurs la police des Comités).
(ibid.)

27

"D'ode: Famille."

"Le le fit, et à l'instant nous fûmes
entourés par des hommes qui, jusqu'à ce
moment, s'étaient tenus cachés, chacun der-
rière un arbre. L'obscurité m'empêcha
de juger de leur nombre. Ils gardèrent le
plus profond silence.

011653

— "C'est bien! dis-je au colonel R...
"Je suis satisfait; retirons-nous..."

114) * "Pendant que nous retournions au
pavillon Marsan, je le remerciai de son
zèle et le dissonnai de son horrible
entreprise, en refusant d'en prendre en
aucune manière, ni pour mon compte, ni
au nom de mes amis la criminelle respon-
sabilité."

"Je dois ajouter ici que l'empereur Napoléon
ayant entendu parler de cette aventure,
je ne sais pas quelle confiance, ni en fit
l'accenter tous les détails et me dit: "Vous

"fiancez moi pour venir m'entendre
dans le jardin?" Le suivis; il me condui-
sit sous les arbres, dans le lieu le plus écarté,
sous la terrasse du côté de la Seine, et me
fit le discours suivant: "Vous n'avez plus
qu'un moment; vous ne pouvez douter de

"l'attentat qu'on médite contre vos
112) personnes; je vous propose de vous débarrasser
cette nuit de deux directeurs ~~André~~ Pers:
"Bell et Barras; je suis sûr de les faire tuer,
et je ne suis point inquiet de ce qui en
résultera, si vous me donnez votre parole
d'honneur de déclarer à la tribune des conseils
des anciens que, pour sauver la République,
vous avez commandé cette attaque. Vous
nommerez deux directeurs et tout le reste obéira."

→ Vous me proposez d'ordonner un assas-
sinaat? Vous appelez cela une attaque? Mais
supposons que la guerre civile est déclarée;
quels moyens auriez-vous d'opprimer

"une telle attaque?

— J'ai, me dit-il, à ma disposition
"cent braves aussi résolus que moi; l'atta-
"que est facile, et nous courons perdre dans
"quelques instants le directeur ou l'autre par-
"ticulier que j'avois un piquet de vingt-cinq
"hommes à la porte du palais du Luxembourg.
"Vous savez que les arcades à droite et à gauche
"de la porte sont ouvertes et élevées de quatre
"à cinq pieds du niveau de la rue. Nous
"escaladerons ces arcades, et nous atta-
"querons la garde à revers par les deux
"côtés du portique: le piquet sera surpris
"et dispersé dans la cour ou dans la rue.
"Pendant ce combat, quelques uns d'entre
"nous iront, en suivant le portique à
"droite, saisir et poignarder Roubellat dans
"son appartement, au rez de chaussée;
113) quelques autres monteront par le
"portique à gauche, à l'appartement de

"Baras, au premier étage. Le vous
"réponds qu'avant que l'alerte soit
"donnée au petit Luxembourg et à la ca-
"selle de la garde du directeur, Roubellat et
"Baras n'existeront plus. Nous ne
"pourrions atteindre aussi facilement à
"l'appartement de Laverellière, qui est
"logé au petit Luxembourg, au dessus de
"Canot, à cause du voisinage de la cour:
"ne.

011654

— A Dieu ne plaise, lui dis-je, que
"j'autorise ou laisse commettre l'assassi-
"nat de l'homme le plus criminel! J'at-
"tends que votre projet est insensé: ne sais-je
"pas que, dans les circonstances où nous
"nous trouvons, de rassembler un tel
"nombre d'hommes, décidés à tuer une
"entreprise aussi téméraire?

— Puis que vous en doutez, me répondit-il,
"il, promenez, en élevant la voix, ce mot

011655

Violations du cercle constitutionnel par
les troupes de Hoche.

Thibaudon, *Mémoires*, II. 214 - 215,
parlant des changements ministériels
du 28 messidor an V [18 Thermidor 97],
dit :

"Le parti constitutionnel fut
indigné d'avoir été joué par un homme
tel que Barras. Les Chichyens au contraire
se firent dans la jubilation. Le jour
même beaucoup de députés allaient visiter
les ministres disgraciés. Petrus leur dit
qu'il venait d'apprendre indirectement
que des troupes, faisant partie de l'armée
commandée par le général Hoche, étaient

011656

arrivés parisiens au fort de Paris, sans que lui, ministre de la guerre, en eût donné aucun ordre, et sans ordre à lui comme du Directoire. Carnot assura qu'il n'avait lui-même aucune connaissance avec de ce mouvement, ni de son but.⁺ L'ami dit que, si l'on ne pouvait pas dans les vingt-quatre heures, une mesure d'air, tout était perdu. Il lui-même avait parlé l'arrestation de Barras, ou sa mise en accusation, motivée sur les violences qu'il avait fait exercer envers le journaliste Pannuelin. Cette résolution d'un homme modéré et instruit lui-même avec Carnot jeta une grande épouvante parmi les députés. Il y eut à cette occasion une réunion chez Troncon-Ducoudray, j'y fus invité
(Cela ne dura rien)

+ Je note que Carnot était alors président du Directoire.

(Thérèse ou son fils d'après le 5
sur la révolution du 2
constituant. II. 367-394.)

22 Floreal

011657

Directoire.

22 floréal.

011658

[Lombard de Laury]. Le D^u - huit
humain. Paris an VII. 8°. Garnier,
p. 113 - 114

ms) "Les directeurs des 18 fructidos avoient
bien su faire annuler les papiers
vérifiés et reconnus valides, et exclure
des députés admis depuis plusieurs
mois; les directeurs des 22 floréal, qui
étoient les mêmes, ne devoient pas être
embarrassés, et en le furent pas, en effet,
de faire déclarer nuls des papiers non
vérifiés, et de refuser des députés non
encore entrés."

Aux 18 fructidos, la Conjuration avoit
en son sein, la même conjuration de l'ancien

royaliste; au 22 floréal, elle dut
naturellement se former contre une
conspiration de couleur anarchiste;
et pour cette fois, il faut en convenir,
la couleur étoit forttement prononcée;

114) Mais au 18 fructidor, les con-
jures s'étoient affurés, pour l'expé-
cution, sur les baïonnettes, et au
22 floréal, le profond asservissement
de ce que l'on appeloit le Corps lé-
gislatif, les dispense de tout appui
extérieur de force, comme de l'usage
de tout moyen violent; ce qui sem-
ble au même causalant; mais au
18 fructidor, non contents d'y pulser
des humeurs dont le caractère public
étoit connu, ils les avaient provoqués,
et au 22 floréal ils se bornèrent à
refuser le caractère de ceux dont ils en-
doutaient la présence, sans les punir...

Elect. de 99

011000

Directoire

011661

[P. Fz. Henry]. Histoire du Directoire
exécutif, II, 368 :

" A l'époque critique du renou-
vellement Constitutionnel des premières
autorités de la République [printemps 9-
99; an VII], le directoire n'était donc
plus ce corps aussi redouté au dehors
qu'au dedans, qui dictait ses lois aux
ministres des princes, et leurs décrets
aux conseils législatifs de la France. Ses
efforts pour diriger les élections furent

aussi faibles que variés. Les scissions
furent jugées dans un esprit tout dif-
férent de celui de l'année précé-
dente. Le choix de la majorité, soit
qu'elle se fût, ou ne se fût pas
conformée aux lois, furent approuvés,
et dans le nombre des élus, le direc-
toire ne put compter que bien
peu d'amis.

"Celui de ses membres qu'exclut
le sort, cette année, si le sort
opina, fut le citoyen Revell. . . ."

011662

Directoire

1799

Politique

011663

Elections de 1799 par le nouveau tiers.

Barante, Hist. du Directoire III,

405-406.

405) "C'était la troisième fois ———"

406) Depuis la constitution de 1795,
que le peuple ait été appelé à exercer le seul
droit de souveraineté que lui avait
attribué la constitution de 1795.

En 1797, le pouvoir exécutif avait
dépouillé ou destitué les élus qui ne
votaient pas à son gré;

en 1798 les élus qu'il soupçonnait
d'un esprit d'opposition n'avaient pas

été admis; 7

en 1799, les élections faites sous l'influence d'un parti hostile et averties confuses. La Constitution était respectée, mais par une conséquence nécessaire le Gouvernement allait changer de main.

(Barante a expliqué à la page 405 que "la grande majorité des députés de la Cabale jacobine et fut envoyé au Corps législatif pour s'y maintenir indépendants de direction." Les premiers revers des armées conduisirent à ce résultat.)

INVENTARI

011664

RE

arant

chet

Directoire

011665

Aulard, Paris relations thermi-
dorienne et Directoire, V. 588. 6

messidor an VII = 24 juin 1799.

"Journal des hommes libres du
8 messidor, ... : un des plus prompts
et des plus utiles résultats des derniers
événements[†], c'est que le Directoire
renouvelé n'ayant plus besoin de
cette énorme quantité de troupes qui
environnaient Paris, le a fait filer
vers nos armées ; parce que nos
général^s vont être promptement en
mesure de reprendre l'offensive. A propos

de ce mouvement, nous sommes
instruits que, quatre mois avant
le renversement du trébuchet,
l'armée de l'Intérieur était forte
de 84.000 hommes; le mois sui-
vant elle fut portée à 92.000; en-
suite à 102.000, et enfin le mois
dernier elle fut ~~forte~~ ^{était} de 116.000. Elle
augmentait en raison de nos re-
vers. . . .

011666

Directoire.

011667

Aulard. Réaction thermidorienne et
Directoire. T. 669: 18 thermidor
an VII, 5 août 1799.

"Ami des lois du 18 thermidor:
" Variétés. La garde a été doublée
ces jours derniers au Directoire, les
cannons disposés et trois cents cons-
titutions armées jurent aux dents
pour repousser les frères et amis qui
avaient le projet de faire une
visite brutale à Sieyès et Barras. Les

frères ayant appris qu'on leur ferait
résistance sur ces points, les
frères sont très indisposés contre Gobier
qui s'est réuni à ses collègues ; il
le traitent de faillitard...

011668

30 Provincial

011669

Directoire -

Politique.

30 Prairial

011670

Dumas, Mémoires, III, 367 :

" La révolution du 30 prairial, puis =
qu'il faut déciderait lui donner ce nom,
était réellement la Contre - partie du 22
floréal de l'année précédente, ainsi
Gohier, Roger-Ducos et Merlin, Directeurs,
remplaçant Treilhard, Revellière et
Merlin, étaient de ceux qui avaient eu
pour eux en l'an VI le vote des assemblées
électorales, contre laquelle le Directoire avait
opéré les scissions par des minorités
qu'il avait fait prédominer sur les ma-
jorités réelles. Ce fut aujourd'hui le exclus

qui remplacent les exchauts. H'âme à
croire qu'emporté par la passion de la peur,
même lui-même n'avait pas prévu
les suites de son système d'escarpolite
politique. Hélas! les conséquences de la
journée du 22 Floréal seront plus mal-
heureuses encore qu'on ne l'aurait eue.
Cette funeste journée recèle dans son
sein les germes déléteurs de la République.

011671

011672

Barante, Hist. du Directoire, III. 427:

"Ainsi le Directoire exécutif était maintenant composé de Barras, Sieyès, Gohier, Roger-Ducos et Moulins. La République avait un nouveau gouvernement. Dans quelle voie allait-il marcher? Quelles opinions professait-il? Quel parti favorisait-il après l'avoir son appui? Quels projets avait-il pour sauver la République en péril? — C'est ce que ne

prévoient ardemment ni les
mouvements politiques des Cinq-
Cents, ni encore moins la masse
des républicains exaltés qui venaient
de renverser l'ancien gouvernement.

011673 Ils avaient voulu détruire le pouvoir
existant sans savoir si les hommes
qu'ils élevaient à la magistrature
suprême réussiraient mieux que
leurs prédécesseurs à conjurer de si
grands dangers, à changer une
situation si alarmante. Ils ne sa-
vaient même pas quels pouvaient
être les projets ou la pensée des hom-
mes à qui ils accordaient leur
confiance.

" Il n'y avait réellement dans ce
Directoire que deux hommes à qui l'on
pût supposer quelque capacité politique:
Sieyès et Barras.

011674

Barante, Hist. du Directoire, III. 407-409.

407) " La cabale formée contre le Directoire avait déjà fait son choix pour remplacer Rewbell. A fin de parvenir à un changement dans la composition du pouvoir exécutif et dans la conduite des affaires, deux fractions différentes étaient en ce moment réunies; les hommes qui voulaient établir un gouvernement fort, décidé et au besoin despotique, et les Jacobins qui ne connaissaient et souhaitaient aucun autre moyen de succès, que le déchaînement des passions démocratiques. Ces deux oppositions s'accordaient pour faire entrer
Sieyès

" Pour les Jacobins il était un des principaux auteurs du 18 fructidor et il avait voulu expulser tous les nobles, pour les révolutionnaires plus riches et plus capables de calcul, Sieyès était l'homme aux grands projets, le politique savant, d'un l'esprit, sans le caractère, allait hardiment aux dernières conséquences de la Révolution . . .

" Le choix des deux candidats que devait présenter le conseil des Cinq-Cents manifestait déjà quel était la majorité et combien, même avant l'arrivée du nouveau tiers, elle inclinait vers la partie jacobine.

" Sieyès ne fut pas le premier candidat. Le général Lefèvre, qui commandait la division de Paris eut un nombre plus grand de suffrages, . .

" Tels furent les candidats parmi lesquels le conseil des anciens choisit Sieyès . .

Directoire -

Politique

011676

30 Prairial VII

19 Juin 99

Coup d'Etat du 30 prairial. - Le 29 prairial les Censeurs ont annulé l'élection de Trubard (17 juin 99) et l'ont instantanément remplacé par Gohier.

Le lendemain 30 les Cinq Cents s'en prirent à Merlin et à Leveillére qui sont accusés d'incapacité. Les trois Commissions (dépenses, finances et affaires militaires) les attaquent à fond. Boulay charge à son tour et fait nommer une C^e de 11 membres pour suivre l'affaire. (18 juin) Barante III 426-27
426) "A peine cette Commission fut-elle réunie que la démission de Merlin et de Leveillére fut apportée. Aussitôt après il fut procédé à leur remplacement."

* Les candidats présentés par les Cinq-Cents furent les mêmes qui avaient formé la liste où Gohier venait d'être choisi. Le nom du général Marescot la compléta. Les anciens nommèrent Royer-Ducos pour succéder à

* [Le 30 prairial pour la succession de Merlin (18

Mutins. Sur une autre liste à peu près
la même, ils choisirent le général Moutin,
427) qui Remplacait⁺ Revellière. Sieyès
avait souhaité et espéré qu'on lui
donnerait pour collègues Cambasères et
Talleyrand, mais les Jacobins et Barras
avaient la majorité aux Cinq-Cents.

" Ainsi le Directoire exécutif était
maintenant composé de Barras, Sieyès,
Gohier, Roger-Ducos et Moutin. La
République avait un nouveau gouver-
nement. Dans quelle voie allait-il
marcher?...

Barras, Histoire du Directoire III. 425-
27

juin 99). Et le 2 mesidor (20 juin) par
la Revellière.

011677

011678

Situation au moment où Reubell
va sortir du Directoire et être remplacé
par Sieyès. — Barante, Hist. du
Directoire, III, 406-407 [Reubell sort
de charge le 14 mai 99 = 25 floréal an VII]

"D'après une loi rendue l'année
précédente, l'élection annuelle des
Directeurs qui remplaçaient ceux dont les
fonctions venaient de cesser, prévoyait
l'installation du nouveau tiers⁺; mais
ce n'était plus une garantie de l'influen-
ce que le Directoire pouvait avoir sur
le choix d'un nouveau membre; déjà
il avait perdu tout son ascendant sur

⁺ Cette fois le nouveau tiers fut installé le
19 mai 1799 (1^{er} prairial an VII)

le Caennet des Cinq Cents. Une forte cabale
s'est ait formée et combatait déjà un
changement

roy total des pouvoirs exécutifs, dans l'état
de l'empire et d'un régime des esprits,
le danger de l'existence, dans un mou-
vement d'opinion, dans l'activité de
l'intérieur.

Il la lie au sort de l'état plus que
sur les directions...

AFRIQUES
MUSULMANES

SERVICE

AFRIQUES
COLONIES

CONFIDENTIEL

011679

Directoire.

Politique.

011680

Gohier remplace Taciéhard; L'ins fumes
jacobine l'emporte.

Barante. Hist. du Directoire exé. III.

22) " Sieyès était arrivé de Berlin le 7 juin,
lorsque déjà la majorité du conseil des Cinq-Cents
s'était formée contre le Directoire et se préparait
à le renverser. Cette majorité était formée par
la réunion de deux cabales différentes d'opinions
et surtout de projets.

" Les amis de Sieyès, les hommes éclairés, les
républicains raisonnables formés par l'expérience
des affaires et les enseignements de la Révo-
lution, auraient voulu que les collègues qu'on
allait leur donner fussent faits pour eux, ou

du moins choisis de sorte que leur caractère
ou les engagements de parti ne devinssent
pas un obstacle aux vœux de l'habile
politique destiné, disaient-ils, à gouverner
et sauver la République. Mais Sieyès
n'avait pas obtenu les suffrages des nou-
veaux Jacobins pour être revêtu d'une
autorité souveraine. Il ne leur convenait
point d'obéir à —

(22) — qu'en ce soit.

011681

« Ils voulaient un Directoire qui ser-
vît leurs passions et cédât à leur entraîne-
ment, et, conséquence à l'opération
qu'en se prêtant à cette élection ils
avaient été dupes. D'ailleurs Barras,
en qui ils plaçaient une confiance plus
entière, avait été contraire de l'élection
de Sieyès. Pour régner dans la direction,
les candidats des jacobins lui consacraient
même, les politiques étaient une

coterie plutôt qu'un parti, et les représentants
d'opinion flexible et de caractère faible, nom-
brés dans cette assemblée, ajournaient
presque toujours leurs votes aux votes des
anarchistes qui parlaient haut et sem-
blaient les plus forts.

« La liste des candidats parmi lesquels
les anciens devaient choisir le successeur
de Trilhard fut donc composée à leur
gré. Elle comprenait les hommes qu'ils
avaient résolu de placer au Directoire :
Gohier, Roger-Ducos, le général
Moulin.

« A ces noms étaient ajoutés les généraux
Lefebvre, Masséna, Dufour, l'amiral
Moulin, Charles Delacroix, un certain
Carmentis mal nommé Potier, et
Dufour de l'Institut.

« Le même jour, la liste fut envoyée
au Comité des Anciens et Gohier fut élu.

Directoire.

29 prairial

Politique.

011682

Expulsions de Trülhard. Réit
de Barras, Mém. III, 357-59.

Copie en grande partie à Trülhard.

Directoire

30 Prairiel

Politique.

011683

Baras, Min. 111 - 359 - 60

352) "Ce n'était pas aux des renvoi de
Truilhard pour satisfaire à l'humeur des
councils et au mécontentement universel
résultant de tous les événements politiques
et militaires qu'on attribuait au di-
rectoire. Voulaient et croyant peut-être
ne pas attaquer le Directoire tout entier,
les députés désignaient Merlin et Re-
vellière comme des administrateurs in-
capables de leurs hautes fonctions."

"Baras de la Manche accuse Merlin
d'être un homme à petites vues, ... Il
360 accuse Revellière d'une fausseté
autre ... Le député Digne de l'Orléans

que les Césars et les Marius modernes
ont trahi le vœu de la République
... Il veut que Marius n'ait pas marié
et qu'un duc d'Albe pour son pays... Bon-
day était plus digne elle en se faisant
un huius.

011684

"des dieux prononcés dans les conseils
produisent dans la société une ferme-
tation dont on ne pouvait lui citer les
conséquences et la tenue. Il est indig-
ne de l'avoir, dans une facile manière,
une homme de tête et de cœur pour com-
mander la 17^e division...

(Baras offre en partie à Bernadotte
p. 350-61) qui hésite de choisir, re-
commande Garburi et va lui proposer le
choix. Garburi accepte.)

B. 75-

011685

Joséph Libon parmi les 75, aux Fermes.

Manqués, l'Agaric de dix mois,
p. 31-32:

31. "Nientôt nous eûmes la consolation de
recevoir au milieu de nous l'un de nos collègues
qu'un coup de vent avait emporté, comme me
seul, au milieu des vagues; et cette
réunion s'est déroulée après les dangers que
nous avions courus.

"Un événement seul nous frappa
dans cette réunion. Déjà les papiers publiés
32 nous avaient ~~effrayé~~ annoncé les crimes

Lequel + Defind + 1873.

011686

que la voix publique attribuoit à Torphy
Lebas. quelle fut notre surprise de le
voir parmi nous. 'Qu'arrives-tu nous de
commun avec lui?' Nous ne préju-
gions rien à son égard, mais nous ne
pûmes empêcher qu'un frisson
général ne nous saisit à son
aspect, et comme si nous nous étions
donné le mot, pendant les 30 jours
que nous avons dûment courus, aucun
de nous ne lui a adressé la parole. Ce
qui nous confie dans cette résolu-
tion, c'est qu'une femme d'un département
du Nord, qui étoit venue voir un
dépulé de sa connaissance, ayant
aperçu J. Lebas en traversant sa
chambre, parut se trouver mal. Inter-
rogée sur cet accident, elle raconta,
concernant ce représentant, quelques
anecdotes horribles, dont elle avoit été
témoin.

011687

Le principal registre d'érou du
Luxembourg, le A.B. 508, s'ouvre le 26
juillet par l'inscription de huit qu'
rondins, victimes des journées du 31
mai et du 2 juin.

Les hommes n'ont été arrêtés jusqu'
là qu'à garder les arrêtés à domicile,
sans le gardien d'un ou deux gardiens.

Le 24 juin, sur le rapport d'Amour,
la Commission avait décidé que les députés
mis en état d'arrestation seront trans-
férés dans les maisons nationales, qui
seront désignées par le ministre de l'inté-
rieur autre, que les prisons publiques, où ils

seront gardés séparément et à vue et ne
pourront communiquer avec personne. "

Le 28 juillet intervint un nouveau décret,
sur le rapport de Barère, décret qui déclare
"traîtres à la patrie, 18 députés, et en met
11 autres en accusation. "

Deux jours avant ce décret, le 25

juillet, huit députés germains sont
enfermés au Luxembourg, savoir : Armand H.L.;
de (Gaidin, Gersin, Vergnaud, Valzy)
sont été mis en accusation le 28; 1 (Le
hand) dont il ne sera question qu'à l'article
du 30 octobre; enfin 3 (Forest, Gervais
et Michet) qui ne furent jamais incriminés
que comme protestataires. 011688

Wallon, I. 356, infirm d. le qu'on a
visé ces députés avant d'être en droit
de le faire. C'est ^{évident} ~~évident~~, puisqu'on le 26
juillet ~~est~~ ^{était} autorisés à renfermer les
députés "mis en état d'accusation."

Voici ce qui est arrivé le 26 juillet et le 27
juillet.

011689

Duvergès - Table - 7^e Conventions, & Misc en annotations.

3 juing 3	Deputés mis en accord ^{à la} la fin de la
16 " "	Lept. Gervais - Vignard - Valon, ^{par 126} Montbell. p. 126
23 " "	Les Dep. arrivés parus tout avec les gards Vignard. Ma table de la Convention - p. 136
23 " "	Subgards par 2 gendarmes - une table de la Convention, p. 142
24 " "	Translation par les missions nationales - Cahiers Table de la Convention p. 143
25 " "	Des députés de la tribune by lettres by députés chétiens -
6 j. mill. 93	Présentation de députés de députés de députés arrivés -
8 " "	Mis en accord - de Condorcet et de la Convention
12 " "	2 députés mis en accord à la table Rein à une table de la Convention
14 " "	3 députés ^{d'} députés - Fouché - ?
17 " "	Des députés de la Convention -
19 " "	Explic - de 3 députés arrivés - (T)

- 21 J^g 3 Mis-en-avant^e du Département de la Seine -
- 27 u u de Courmel, suppléant -
- 30 u u de trois députés (non nommés) (statutaires)
[Mironi elle, Dupont et Vallée]
- 2 août 93 de 2 députés -
[Dumet et Rouget]
(Dumet autre, nommé pendant -
après la 1^{re} séance au Congrès -)
- 3 oct 93 de pléniers, membres de la Commission -
[Ferry -]
- 22 vend³ Rapport 14/5 93 déterminé -

011690

Index.

Perandian.

de Part.

011691

Aulard, Hist. polit., 4^e éd. 1909, p.
392-394, fait le compte des membres de
la Convention qu'on peut classer comme girondins.

Il en trouve 165 et en donne la liste
alphabétique.

392 "On trouvera, dit-il, de éléments plus
sérieux pour la statistique du parti girondin
dans le décret du 2 juin 1793 qui ordonna l'ar-
restation de 29 députés,

"dans celui du 28 juillet, par lequel 20
furent déclarés traîtres à la patrie,

et dans celui du 3 octobre par lequel 41
députés furent traduits au tribunal révo-
lutionnaire, et 75 mis en arrestation comme
signataires de protestations contre les journées des 31
mai et 2 juin. Au total, 129 députés (Car

beaucoup de noms ~~mentionnés~~ figurant dans
les trois décrets) sont visés par ces nombres (1).

373 D'autres députés furent l'objet de mesures
de rigueur individuelles, ou requiring
des protestations, ou exprimant publiquement leurs
sympathies pour les prisonniers; il me semble que
ces conventions, qui sont au nombre de 36, peu-
vent et doivent être classées parmi les *Grands*.
En résumé nous trouvons ainsi 165 députés
de qui nous pouvons dire, sans trop de chances
d'erreur, qu'ils faisaient tous partie de
la Grande. "

011693

(1) Les nombres 29 + 20 + 41 + 75 = 165. Puisque
ce total a 129, c'est qu'il en reste encore 36
membres comptés deux fois. Mais il en reste avec
juste autant au moins, grâce aux 36 de la plume
seulement; de sorte qu'il arrive à ~~129~~ de
nouveau à 165.

Index.

Grandins

011694

graphie

graphie des noms des p^{rs} aux Grandins.

Aulard.

Wallon

Voilleau (Yonne)

Kervélegan.

Lauze - Deperret.

Lehardy

Lestep - Beauvais.

Maine

Meilhan

Minvielle (B.-P.-R.)

Vigier

Voilleau.

Kervélegan.

Lauze - Deperret.

Lehardy

Lestep - Beauvais.

Maine.

Meilhan.

Minvielle

Vigier

N. B. Hyacinthe Hardy (Sous-Préfet)

en

Sus de Lehardi (Morbihan).

Deferman est appelé Fermou par
Wallon et même dans les listes officielles. C'est
la même ; c'est le fermier Deferman
du premier hameau - on l'appelle
quelquefois de Fermou.

011695

011696

Le 21 Thermidor an 11 (8 août 94),
plusieurs des députés d'écouter sur l'objet
de mesures favorables.

Cependant, reste-t-il alors de députés parmi
eux qui ont paru au Lycée?

Le total des incarcérés, compris ceux qui
ont été renvoyés après le 9 Thermidor (David
et Lebon) s'est élevé à - - - - - 34.

Sur ce nombre, ont été condamnés
à mort et exécutés le 31 oct. 93 au

Janv. 94, (Lebas non compris) - 20

Restait 14

Quarante était renvoyé à la Cour
des Septuagies 1793. - - - - - 1

Restait 13

(à reporter)

Dans le 21 therm. ... 13

Le 21 thermidor: on en a mis

en liberté trois (Maire,

Nailland, Blavet) ... 3

011697

Restait 10

Le même jour on en a transféré

à l'hôtel des Femmes sçs (Forest,

Derazay, Fayez, Michet, Payre

et Fenouy ... 6

Restait 4

Ces 4 étaient:

1) Thomas Saine, qui sera libéré le 13
brumaire suivant.

2) David, emprisonné depuis peu de jours.

3) Lebar, id

4). Dumeil, d'abord en prison pour les
détournements; il a été transféré à la
Carrière le 8 7^{le} 93. mais il n'a pas
été traduit en jugement.

3 avril 1793

011698

Commentaire du duel Girard et Robespierre.

Aulard, Hist. polit., 160-161:

" Le mot de Louis XVI avait mis fin à la trêve acceptée jusqu'alors par les deux parties, qui depuis le 10 août, convoitaient la direction des nouvelles destinées de la France. La trahison de Dumouriez fut le signal de la lutte ouverte dans laquelle ils se jetèrent pour la diriger le pouvoir...

" Sur la nouvelle de la défection de Dumouriez, le 3 avril, Robespierre avait commencé l'attaque contre les Girardins, en désignant le Comité de défense qu'ils se virent en majorité, et dont lui-même était membre, et l'on se vit que cette attaque aboutit à la transformation du Comité en Comité de

salut public, où dominerent d'abord les man-
tagrands, en même temps que le tribunal
révolutionnaire, la commission des six était
supprimée, la mise en accusation était
abandonnée sans garantie à la discrétion de
l'accusateur public.

"Les hostilités se continuèrent à l'instigation
des meneurs révolutionnaires dans Paris....

011699

24 April 95

011700

Marat est acquitté.

La lutte reprend.

agitations en province -

insurrections en Vendée -

9^h - villes du centre menacées -

Pérel est le vain - le 9 mars

Saupey est le vain - le 10

de ses troupes.

15 avril 1793

011701

Le 15 avril, une pétition de trente-cinq sections accusant vingt-deux députés du parti de la Gironde, Brissot, Verguian, etc., est apportée à la barre de la Convention pour le main d'ache : c'était la réponse au décret qui venait de renvoyer Marat devant le tribunal révolutionnaire (15 avril).

Voici la liste des 22 :

Brissot.	Diriotteau	Laurier.
Guadet.	Doulcet-Portec.	Corras.
Verguian.	Pétion.	Fauchet.
Gensonné.	Longueville	Launay.
Grangereux	Valazé	Lesauv.
Musot	Lehardi	Valady.
Barboux	Hardy.	Chambas.
Salles		

(Wallon, T. R. I. 162. Murphy du 18.)

18 mai 93

011702

Quand propre :

de cerner les activités males de Paris ;
de les remplacer par les prévisions des sections ;
de réunir à Paris les défenses supplémentaires.

Darwin suggère une autre solution :

nommer une Com de 12 membres ;
la charge d'examiner les activités pour par
Com de la section depuis un mois ;
lui confier avec enquête sur les
"complots" et l'interdiction.

Le projet de Darwin est adopté. Calvi

On désigne les 12. La liste de la

de Gradet tombe. La Montagne
se réjouit de ce résultat, qui
semble un grave échec pour les
Espagnols.

011703

20 mai 93

011704

Mais la Grande dépose encore
de la majorité dans la Commission. Et
le 20, lorsqu'il s'agit de nom-
mer les membres de la Commission
des Douze, c'est la liste girondine
qui l'emporte. La Montagne
est attardée.

21 - 27 mai 94

011705

La Commission des Douze se met
à l'œuvre. Le 25, elle fait arrêter
Hébert, Varlet et autres. (Hébert,
Sulstet et de Chamulte, les frères Aguiar?)

La Commune freine sans la
menace.

Le 27 mai, par une manœuvre
audacieuse, elle arrache à la Convention
un vote qui ordonne l'expulsion
de ces individus.

Mais ce succès, momentané et d'ailleurs
précaire, ne lui suffit pas - Elle
organise une insurrection pour venir
à bout de la Gironde.

011706

30 mai 1793

Scrit q un ordonnance de gardien à
vue le député Gardien.

Surveillé, T, p. 585.

Remis à B. t. XXX, p. 238.

31 mar 93

011707

Auland, Hist. pol., 437-438:

31 mai 1793

011708

Décret qui supprime la Commission
des Douze, fixe au 10 août une fé-
deration générale, et détermine les
mesures à prendre pour la sûreté des
personnes et des propriétés.

Durand, J. p. 386. Rem. à
B., t. XXX, p. 255.

2 Juin 1793

011709

Aulard, Hist. polit., 438 - 439;

"La séance du 2 juin s'ouvrit par les plus graves nouvelles de la Loire et de la Vendée. Dès le matin, Harnist avait fait incendier par des forces formidables les Tuileries où déjeunait l'Assemblée. Personne ne pouvait sortir de la salle. La Convention était prisonnière.

2 Juin 1793

011710

Seigneur qui m'est en état d'arrêter
tous les Girondins, membres du Conven-
tion, et les ministres Clavière et Le-
brun.

Burgin, §. p. 387. Remise à
B., t. XXI, p. 8.

2 Juin 93

011711

Décret qui interdit aux députés
Gonard et Fauchet la liberté de sortie
de Paris -

Duvergier, 5, p-387. - Reims
a B., b. XXXI., p-9. -

Date : 2 = 13 juin 93 -

3 juin 1793

011712

Wallon, T. R. I., 356:

" Les pros crits du 2 juin n'avaient pas
gardé jusque là [j. au 5 juin] la demi-
liberté qu'on leur avait laissée. Dès les
premiers jours, la Commune avait pris à leur
égard des précautions, et interprétant à sa
manière les termes du décret qui les plaçait
" sous le sauvegard- de la loyauté des citoyens
de Paris ", elle avait doublé leur garde
de " deux bons citoyens sans- culottes. " ²

2. Commune de Paris, séance du conseil
général du 3 juin au soir. Moniteur
du 6 juin 1793.

3 Juin 93.

011713

"Désert pourtant que les députés
mis en état d'arrestation dans leurs
domiciles, y sont gardés par un
seul gendarme."

Surinquin, 5, p. 388. Remi
à B. - t. XXXI, p. 10.

La date est 3 = 3 juin 1793 -

Cela paraît être une réponse à
la décision de la C^m.

3 Juin 1793

011714

Décret qui décide que c'est
Loreut du Lait et non Loreut
de la Soume, qui doit être mis en
arrestation.

Durand, J, h-388. Remet
à B., l. XXXI, h-9.

4 Juin 1793

011715

Décret qui ordonne de payer le
traitement aux députés mis en ar-
restation.

Darvignat, S, p. 390. Renvoie à
B., t. - X X X I, p. 21.

Wallon, T. R. - I, 388 : "On
leur laissent même leur indemnité de
18 francs par jour - 11

6 Juin 93

011716

Soixante quinze députés girondins
signent secrètement une protestation
contre l'atteinte faite les 31 mai et 2
juin à l'assemblée conventionnelle.

1. L'achron ne se sait par tout la
suite. Elle est révélée par les recherches
faites à l'égard de députés en fuite ou
emprisonnés.

2. Il n'est question de ces protestations
que dans le décret du 3 octobre renvoyant
les 91 au T. R., art. 4.

3. Il y est dit que les ~~députés~~
protestataires ont été saisis les 5
et 6 juin.

T

4. Le nombre de 75 est donné à plusieurs reprises par Aulard, qui mentionne, Hist. prol., t. 392, que "par suite de deux fautes d'impression dans la liste de ces cinquante quinze, telle que la journaux la publièrent, on a appelé en quelques les soixante quinze."

5. Les protestataires sont publiés dans Montmarie - Ternaux, Hist. de la Tour VII, 541 & 561.

6. Wallon les appelle les 74; je ne sais pourquoi. La liste qu'il donne, 1/471, exclut le 75.

011717

6 Juin 23.

011718

Muzot, Salles, Bergoing arrivent
à Evreux le 4 ou le 5 "en même temps que
la nouvelle des évènements."

Après ces derniers mots, Wallon, T.R.,
I, 356, écrit :

"C'est là que fut adopté' le 6
juin un plan d'association des départe-
tements par la délivrance de l'annuaire
arrêté, le siège au Mans par 5 en
tre tous fût à Caen où Gossas et
Larivière furent rejoints par Muzot et
Barbaroux. A la fin de l'après-midi, on campait
dans cette ville, ~~par~~ avec eux,

[14 députés, ce qui fait 18].

(voir fiche "fin juri".)

011719

7 juin 93

011720

Aulard. Hist. polit., 443 :

Dès le 7 juin, le départ² de la
Gironde s'était mis en insurrection,
avait levé une force armée et annoncé
le projet de réunir une Convention
nationale à Bourges. Ses ennemis
allèrent prêcher la guerre civile dans
tout le Langue et il s'y forma des
Comités de salut public insurrectionnels.

P. l. l. l. : Lyon s'était mis en insur-
rection d² le 29 mai (.) . Marseille.

(.) Cette ville avait donc démarré le 31 mai.
Aulard ne dit pas parquod.

fit de même à la nouvelle de l'insurrection
parisienne du 2 juin. „

445. L'opéra se lia au 28
août.

011721

011722

13 June 93.

Décret d'accusation contre
le député Buzot.

Duvignier, V, 423.

Revue à D. Co. XXXI, p. 122.

15 Juin 93

011723

Décret d'accusation contre Du-
Charbott.

Wallon, T. R. I. 562 - n.

Duvignies, S. p. 423.

15 juin 93. Décret d'accusation
contre le citoyen Duchâteau, membre
des Comités - -

Renard B., t. XXXI, p. 131.

011724

15 Juin 93.

Décret qui permet au député
Vergnaniand de sortir avec son gendre.

Surveys, §. 427.

Revue B. E. XXXI. p. 139.

18 Juin 93

011725

" Dénat qui met en liberté
le député Mainville. "

Duverger, 3, 426.

Proust B. XXXI, p. 135.

17 juin 93

011726

Déclat d'accusation contre la
dignité Darbarou.

Duruy, 5, p. 428.

Revue à B. t. XXXI, p. 145.

Date des 17 = 26 juin.

Cf. 26 juin.

23 June 95

011727

Départ d'accumulation contre la dé-
part G. P. Brisot.

Durand, V, p. 43.

Revue à B. t. XXXI, p. 198.

23 juin 93

011728

Quadet. Langjennais et Pétus
s'empurent.

Wallon, T.R. I, 359:

" On venait d'apprendre que la vieille
[c. a. d.] le 23 juin] Quadet et Lang-
jennais s'étaient évadés. Genneau avait
failli se faire enlever par une femme pa-
troille. Pétus, qui suivi de son gendarme,
était allé chez Maguier pour dîner
avec lui, s'était enfui tandis que son
gendarme faisait toute autre chose. "

De là le projet d'écarter de 24 juin.

23 J. mis 1793.

011729

Décrit pourtant que les délinquants
mis en état d'arrestation seront
gardés par deux gendarmes.

Duranton, v. 435. Révisé
à B. G. XXXI. p. 199.

24 juin 1793

011730

Décret du 24 juin.

Rap^t. Amar.

"Maisons publiques et maisons nationales."

Le 24 juin, lundi, Lanjumeau, Pétion
se sont enfuis de Paris. La Montagne est
irritée et le fait sentis à la séance du 24

Wallon, T. P., I, 359-360:

"Amar, au nom de l'As. N. G. présente
un décret qui faisait traverser Paris
des "maisons publiques" les membres d'émigrés
à leur domicile, et il lut à l'appui de
son décret le pitoyable rapport de gendarmes
de Pétion.

Deux protestations contre ces mesures comme
injures pour la Convention et Vexatoires

pour les membres qui en ont rendu l'objet, ⁴⁴
n'était pas qu'on entendit sans trois
jours ce fameux rapport qui devait être
fait dans les trois jours et qui depuis dix-
huit jours était vaissant attendu.

"Celle appétition exaspère Robespierre: Eh
quoi, dit-il, on met en parallèle les
représentants du peuple et une poignée
de conspirateurs!"

Et comme il était très enroué: "Le
demande, dit Legendre, que le premier inter-
rupteur soit envoyé à l'abbaye."

Et la proposition fut décrétée.

Robespierre put continuer alors et il
conclut au vote très indirect du décret,
mais Fouché insista pour y introduire
un amendement: "Le demand que le lieu
de la discussion des députés soit retiré
d'ici dans le décret."

Et comme plusieurs criaient: A l'abbaye!

"Eh bien, dit-le dans votre décret; car
360 alors ceux^t qui auraient voté pour le décret
dans une maison particulière, ne votant pas
sans doute pour l'abbaye."

[Il demande; la question préalable; si elle
est rejetée que les députés ne soient pas en 2
jours dans une maison publique; enfin l'appel
nominal.]

Il est vain de lutter au milieu d'un
mat. Le décret fut:

1. "que les députés nés en état d'arres-
tation, soient transférés dans des maisons
nationales, qui seront désignées par le
ministre de l'Intérieur, autres que les
prisons publiques, où ils seront gardés bi-
ennement à vue et ne pouvant com-
miquer avec personne."

L'article 3 me traitait en arrestation
Mazuyer, l'hôte et probablement le
complice de Pétion.

Puis 8 feuilles:
Rapport St-Jur.

24 Juin 1793

011732

Décrit qui trans fire dans les
Maisons nationales les déportés
arrivés, et met en état d'arres-
tation la déportée Mazargues.

Dumeyrie, D, t. 42. — Remis
à B., t. XXXI, p. 207.

Date = 24 = 26 juin.

25 June 93

011733

Secrétaire qui défend de lire à
la tribune les pétitions et lettres
des députés réfractaires, etc.

Duvergier, D. p. 443. Parmi
et D., t. XXXI. p. 221.

26 juin 93

011734

Décret d'acquittement contre le
général Félix Wimpfen et le
député Barbassus.

Renouv. B., t. XXI, p. 254.

Cf. 17 juin un décret d'acquit-
tement contre Barbassus et al.

28 Juin 1793

011735

Lettre véhémente de Vergniaud à Barère
et à R. Lindet, membres du Comité de S. P.
où il les traite d'imposteurs et d'assas-
sins, à cause du retard apporté à
la publication du rapport promis le 2
juin.

"
Datede la Fais, le 28 juin." (Il
est au Luxembourg depuis le 25).

Wallon - T. R. - I - 357-58.

Fin juin 1793

011736

Wallon, T. R., I. 357 :

"A la fin de juin on campait dans
cette ville [à Caen] avec eux [c. a. d. avec
Gosses, Larivière, Bugot et Barbaroux] :

Quadet.

derage.

Lauvet.

Giroust.

Pétion

Valady

Langjuisais

Hervilais

Salle

Mallereuelt

Mergesing

Mithaus

Curry

Duchastel. "

(en tout 14)

(Je remette les papiers la première fois

le nom de Giroust.

ne figure ni dans le Journal d'histoire, ni dans celui de 28 juillet.

Kruschitz y cite un député de ce nom, qui représentait l'Esne et devint la 1^{re} législature et à la Constituante, mort en 1799, mort en 1896.

011737

Sigue aux marais

" Il se penche le 13 avril pour le nom en acoustique de Marais. Après la séance du 2 juin, il dit parait de la Constituante sans aucun motif et alla se faire de en Metz pour le Girardier fugitif avec le quel et n'avait rien de commun. " Penney follet, arrêté en Metz en jan. 94. Ruffet '8 & 94.

Gustave. Giroust. (Esne et Esne) Joseph Ch. Ouland. Pas de Giroust de la table. Les Giroux 95, n, qui n'est pas député. Pas de Giroust de la liste des Girardier.

8 Juill - 93

Rapport S^r Just.

011738

Wallon, T. R. I. 360 - 361

"... Ce rapport, si vivement réclamé par les
Généralistes d'Éternes et leurs amis (.), ce fut
- Saint-Just qui, au nom du Comité de
Salut public l'apporta le 8 juillet à la
tribune :

Sur les trente deux membres de la Convention
d'Éternes dit en vertu du décret du 2 juin.

96. "... Il y représentait péniblement toute
l'histoire de la Giroude, depuis les temps
antérieurs au 10 août, pour montrer que,
même lorsqu'elle proclamait la République
du roi, elle cherchait à sauver la Royauté
... c'est pour moi il proposait à la Con-

(.) Le rapport praci le 2 juin qui devait
être remis au Comité de 5 jours.

Ventures : 1^{re} de déclarer traités à la patrie Du-
3ob, Darbarnou, Gossas, Languisais, Sallé,
Larivet, Bergoing, Bérocheau, Pétion, qui
s'étaient soustraits au Tiens du 2nd jour.

" 2^{re} de mettre en accusation Genoumé,
Guadet, Verquian, Mollivault, Gaudin,
prévenus de complicité avec ceux qui avaient
pris la fuite.

011739

" Lequel demanda l'impensé du rapport
et des pièces, et exprima que la discussion ne
s'ouvrirait que trois jours après la publication
de ces documents : ce qui fut accordé. Mais
ce délai ne servit qu'à aux proscrits. Dans
l'intervalle arrivèrent chez l'an arrivé
de Marais par Charlotte Corday et la
défaite des troupes fédéralistes près de Vernon,
qui ruinait les espérances des députés réunis à
Caen. Il n'y avait plus de measures urgentes (tenues-
en)

" Plutôt tard que compelled " il proposait de
les rappeler dans la Convention. Ces projets furent
écartés.

André, p. 442, dit que St. Julien proposait aussi ceci : " En outre, l'un
des autres, il y a eu au milieu de la Convention, et pendant l'absence de St. Julien, et d'autres

8 Juillet 93

011740

Scient qui met en arresta-
tion les Républics Condorcet et
Daverdun.

Duverger, VI, p. 11.

Revue B., t. XXXII, p. 59.

8 juillet 93

011741

Décret qui met en arrestation
les députés Condorcet et Duvivier.

Duvivier. 6, p. 11.

Remise à B. 6-XXXII, p. 19.

8 Juill - 93

011742

Wimfen quitte Caen pour se
mettre à la tête des troupes fédérales.

Wallon, T. R. I,

9 juillet 93

011743

G. Lenôtre. La proscription des
 Girondins (1927), p. 26-27 :

"Le 9 juillet... l'armée des Girons =
dins s'ébranlait et marchait, sous son
lisieux. L'avant-garde, conduite par
Frisaige, s'avance jusqu'à Verrier, sûr
de vaincre, car les troupes de la Convention
qui s'apprêtaient à lui barrer la route
étaient un ~~maigre~~ ramas d'aventuriers
sans discipline, qu'un seul bataillon

de vrais républicains aurait cherché à
coups de bâton ; le général Sefher,
l'ancien suisse de Saint-Eustache,
commandait cette horde - le choc eut
lieu près de Brecourt ; il fut sans
violence, car au seul aspect de l'adver-
saire, les deux armées opérèrent demi-
tour et s'enfuirent : celle des Girardins
jusqu'à Caen ; celle de la Convention
jusqu'à Versailles.

« Pétion et ses amis, qui s'étaient
rendus à Lisieux, rentrèrent à l'instar
d'une discompars. »

« Une partie s'était effondrée
subitement, Caen leur devenait
immédiatement hostile... »

011744

011745

Onset of hostilities entre les
troupes fédéralistes et les troupes ad-
verses, entre Paey et Vernon.

Wallon, T. R. I.

10 juill-93.

011746

Orléans, Wob. pub., p-let 25

"On proposa le renouvellement du C^{te} de
S. P., que Camille Desmoulins, devenu
sans p^{re}sente, accusa d'incapacité.
Séance suivante, la Convention renou-
vela le C^{te} du p^{re}sident, en élisant
un C^{te} de S. P. réduit à
neuf membres, dont il ne fut
pas parlé." "

11 juill 1893

011747

Décrets qui multiplient en état
d'arrestation 10 décrets, dont
Charney.

Duvorger, 6, p-15- —
Rue de V. 6. XXXII, p-
79.

11 Juillet 93

011748

Décrets qui mettent en état
d'arrestation Loubet, Artaud, Dar-
digne, Dreyer, Daras, Mi-
chel, Forest, Patzger, Chaney
et Vitel.

Divulgués. VI, 15. Remis à
B - t - x x x 11, p-78 et 79.

Forest est lui le député de
Rhône et Loire, qui a été enfoncé
au Luxembourg le 26 juillet 93. Il
séjourne au Marais.

Michel, dont il faut lire

le nom, double - b - it, Michet est
été le député du même départ.
hérité d'anciennes Laps Kue:
cuisin, le 11 juillet comme
composant dans les troupes de Lyon.
Il n'est pas gardien.

Charret, du Rhodé et
Lyon d'habitat. D'anciennes
le nom pour 11 juillet. "Traité
à la Patrie". (En fait, 1844)
Rue en France le 14 février 1844

Patrie, égaré de - de Rhodé et Lyon,
composant de la aff. de Lyon

19 juillet. D'anciennes qui antérieurement
député Michet, Patrie et Forêt, puis
en 1844 d'anciennes, à Paris

B. XXXX 11 147.
642110
1844

Prison

13 juillet 93

011750

1. Mort de Marat -

2. Défaite de Wimerfontaine à Vernon,
mais comme survenant à Paris
le 18.

Wallon, T. R. - I.

14 Juill. 93

011751

S'agit concernant l'annulation
du représentant Marat, et qui ont
les députés Larive - Duperré et
Fouché en état d'accusation.

Duruy, 6, p. 20 - - Revue
d'H., t. XX x 11 p. 100.

Date = 14 = 14 Juill.

14 juillet 93

011752

"Décret concernant l'arrondissement
du représentant Marat et qui met
les députés Lanza - Dupont et
Fauchet en état d'^{accusation}~~arrestation~~."

Duquesne, 6, p. 20. —

Revue B-t. XXXII, p. 100

17 Juill. 93

011753

Décret qui ordonne que la
maison d'arrêt pour le département
Auzot, à Evreux, sera rasée.

Surveys + VI, p-31. —
Remise à D., t. XXXII, p-123.

17 Juillet 93

011754

I écrit qui suit en avant :
tous le député Defermon.

Demain, 6. p. 51 — Ren-
voi à D. L. XXXII, p. 123.

18 July - 93

011755

I sent I'acumatus contra la
dignité Coustard.

Imagerie, C, p. 34.

Remet à B. t. XXXII. p.
132. — Date: 18-18 Juillet.

C'est un des bel; min
par les ~~21~~ 21.

18 Juillet 93

011756

Le 18 juillet arrive à Caen la
nouvelle de la mort de Marat, c'est
une citoyenne de Caen qui l'a tué,

Lenotre, La persécution des Girondins,
t. 27-28 :

" Caen prend peur, la Convention
ne va-t-elle pas imputer aux
Girondins la responsabilité du crime
et exercer d'impitoyables représailles
sur la cité qui les a hébergés ? Il
faut se soumettre au plus vite ;
cela est d'une aux bataillons

28

le retour de quitter la ville; ⁺ quant
aux députés, on leur signifiè leur
congrès d'une façon brutale, en
affichant au portail de l'Intendance
le projet de l'arrêt (1), qui les
proclame traités à la petrie et les
met hors la loi. Il faut partir.
Où aller? "

011757

18 f^{euilles} - 53.

011758

1. On apprend à Paris la déroute
des fédéralistes à Vernon, qui a
eu lieu le 13.

2. Wallon - T. R. - I. - 361. n. "V. 6"
Rapport Verbal de Marnet, aide de
camp du Min. de la Guerre, dans le
de l'année du 18 f^{euilles}. Montenap du 19.

26 juillet 93

011759

Sont écrivains au Luxembourg :

1) Lehardi
Verquianaud -
Gardien -
Valazé
Gersonne -

2) Forest -
Gomatre -
Michelet -

Reg - A B - 308 - p - 1.

comme prescrit par Assens, p. 394. Les
noms n'entraient pas dans les listes
de grâces (traités à la pèche;
accusés ou arrêtés).

Il a donc été enfoncé en vertu de
l'arrêt du 11 juillet d'urgence, 6, p. 15
mentionné en un même article de plusieurs
dépêches sans de ces jours récents
l'annulation de l'arrêt et d'un
dû à rest plus haut cité et My
Mme Michel, qui doit être
insérée. (Par le détail).

25 Juill. 93

011760

On lit dans Wallon, T. R. I, 365:

"On n'avait pas attendu le décret du 28 juil =
let (-) pour garder plus rigoureusement [qu'à d'ordi =
cile] ceux des prisonniers du 2 juin que l'on avait encore
sous la main. Personne, Valaze, Gaudin, Vergniaud,
Léhardy (sic), Goussier (sic) furent s'écrouler au
Luxembourg le 28 juillet — Ce sont ceux qui ouvrent le
registre d'écrou — ..."

Cela veut dire que, dans la prison de Wallon on
les avait enfoncés au Luxembourg deux jours avant que
le décret du 28 autorisât à le faire.

Oui et non. Il faut tenir compte ici de
dépêches:

1^{re} — celui du 2 juin qui a enregistré 29 de prison
+ 2 ministres = 31 prisonniers;

C'est le décret rapporté par Darnis p. 100 pour celui du 8 juillet
arrêté en suspension (Saint Just)

à la suite des généraux,

2^e celui du 24 juin (Rapporteur Armand) qui a déclaré que les députés mis en arrestation seraient enfermés dans des "maisons nationales", autres que les prisons publiques, et qui n'a nommé aucun inculpi, sauf Mazuyer, frappé à son tour d'arrestation.

3^e celui du 8 juillet (Rapporteur Saint-Just), lequel énumère traitres à la patrie, et accusés, Goussier, Guadet, Vergniaud, Mallevault, Gaudin, prisonniers de complicité. (S. Just proposait d'en appeler 14, dont Lacombe).

4^e celui du 28 juillet (Rapporteur Barère), qui devait être chargé par le Comité de surveiller le nouveau décret de Saint Just. Dans celui-ci, il y a 18 noms cités, et 11 accusés, dont Goussier, Lacombe, Vergniaud, Gaudin et Valazé, soit cinq du Luxembourg. (Pas Lacombe, Minville, Duprat, Silberg)

Ceci posé, voyons la liste des députés cités au Luxembourg le 26 juillet. Elle comprend 8 noms, qui se répartissent en 4 groupes:

A. Vergniaud, Gaudin et Goussier figurent sur la liste de Saint-Just, en date du 8 juillet, comme accusés de complicité avec les traitres; ils figureront également le 28 juillet sur la liste de Barère comme accusés. On ne pouvait

Michet, Antoine (1744-1800). Historien et
Lyon, Muscadier: d'abord comme fondateur
de l'insurrection de Lyon, par le député de
son département - D'abord député de
le 11 juillet 93. - L'année au Ly. le 26
juillet 93, Reg. 308, p. 1.) Transféré d'accusé
à la Cour de P. 74 (1793) d'abord, dit
Muscadier, à la Cour de P. 74 et au
Femur, il obtint la permission de
rester à son domicile le 23 oct. 94
(2 Annuaire III). En décembre de la
même année il repart pour l'étranger
à la Cour de P. 74 - Le Reg. 308 stipule
son transfert à la Cour de P. 74
le 87-93. J'ai vu une
copie du 308 qui a été transféré
au Femur le 21 thermidor 94.
Je ne sais si j'ai vu le Reg. 308
qui n'est pas dans Muscadier,
Michet n'est pas mentionné

011761

alors au Luxembourg.

Il est parti pour son cabinet le 2 juin.
Ni le 1^{er}, ni le 8 juillet, ni le 28 juillet.
Ni le 3 octobre.

Il avait 93, publié une petite note
et ses circulations, dit Humboldt.

25 août 93, Reg. 208, ~~lettre~~ p. 1,
lettre du Luxembourg ~~par rapport~~ aux
des C^{te} de S. J., et par le même
fautes à la Cour, et après
après avoir de C^{te} de S. Pothier.
(Voyez y est compris).

Madame de la Cour, pour
le 28 en 7^{me} Humboldt, mais
je ne l'ai pas vu dans l'ouvrage en 7^{me} +
en l'ouvrage, au Luxembourg, et
ne puis s'expliquer que par le fait de 2
juin.

En outre, l'ouvrage est le seul de 3 qui se
trouve dans l'affaire de Humboldt.

pas les enlever en vertu du décret du 28 juillet,
puisque ce décret n'était pas encore rendu. On ne
le faisait pas davantage en vertu du décret du 8 juillet,
puisque celui-ci était resté en forme, mais il y
avait le décret du 24 juin, qui avait été voté
et publié ~~par Bulletin~~ puis mis à l'exécution
et à l'incubation de tous les arrêtés à domicile.
Par conséquent on pouvait, à la rigueur, les élever
dans une "maison nationale" sans violer aucun texte.

B. Valéry et les autres n'ont jamais été

arrêtés comme accusés que sur la liste de

28 juillet (Nancy). Mais les habitants,
comme les trois présents sur le camp de l'État
après le 24 juin, donc si l'on avait
incorrupt, elle était légitime.

Par la suite de la note, il est bien d'observer
qu'il n'a été déposé au Luxembourg que le
17 août, donc après le décret du 28 juillet.
qui le mettait en accusation. (Sauf tout ce qui
n'est pas dans l'ouvrage.)

C. Lehardy. Pour celui-ci son nom

est à peine jusqu'au 28 juillet que

de la nuit d'ent du 2 j'ins tends sans la
 prison de l'écoute. On pourait, à la vérité
 lui faire application de l'ent du 2 j'ins (amar).
 mais ce n'est pas à lui qu'on aurait dû
 penser tout d'abord. Or il a été le premier
 écroué au Luxembourg.

D. Forest, Comaire. Michet. - Pour

ces trois - les on ~~ne~~ avait mis en vente au
 plus de huit à la prison, car ils étaient
 gens effrés et inoffensifs.

Forest n'est pas à sa place parmi les victus
 du 2 j'ins. Il n'est pas Girardin. Il s'élève au
 Marais, et Kersaint, ardent en la cité
 point parmi les Girardins. Il représente la
 déportée de Rhone et Saône. Il s'élève au
 de Kersaint (pour qui?) ainsi que trois
 de ses collègues de ce département, comme
 l'un des fondateurs de l'insurrection de Lyon.
 Ecrite d'arrestation le 11 juillet. (Cherrier)

6, p. 15. mention la phrase d'ent du 2 j'ins
 en un sub-article dans d'ent. En effet au
 d'ent. Probet a contre l'arrestation d'ent d'ent
 l'objet. et contre celle d'arrestation à la Girarde. D'ent
 qu'il n'a ^{arrest} aucune justification contre le 2
 mai du 2 j'ins. "C'est, dit Kersaint lui, une
 erreur de la loi girardin, d'ent d'ent d'ent
 les 73. - ardent à la cité d'ent, 6 ardent 95.
 (Cherrier 308). - Mais d'ent d'ent 2 = 14 nov. ardent
 au Luxembourg. (Cherrier 308, p. 12.)

le 7 j'ins 11 = 27 mars 94 j'ins à d'ent d'ent
 d'ent d'ent à d'ent de la j'ins.

Prophet le 8 et 94 avec les autres députés d'ent
 d'arrestation. - Cinq d'ent, 19, au 15 j'ins d'ent.
 d'ent d'ent 4 la Girardin d'ent d'ent. + 1812.
 d'ent 1811.

Gonville Jean René. 1744-1805. Fils de
 l'ent, Girardin (d'ent, 393). de la Girardin?
 de 12. d'ent d'arrestation, le 2 j'ins au
 9 ardent de cette Girardin d'ent. d'ent d'ent
 pour 2 j'ins d'ent d'ent 26 juillet. En effet

011763

363 Robespierre demande le renvoi au Comité,
Fouquier et Dumas sont estués et Sympathiques,
Cana est au contraire un demi-aven-
turer peu aimé. Si la motion d-
Fouquier était mise aux voix, elle serait
probablement rejetée en bloc. C'est pour cela
que Robespierre réclame le renvoi. Il
veut qu'on statue à part sur le
nom de Cana.

364 En effet le 2 août Coutin, au
nom du Comité, propose d'accuser Cana,
ce qui est adopté.

Dumas et Fouquier turbulents tranquilles
jusqu'au moment où le Comité du 3
octobre, auquel on les ajoint, renvoie
le 21 devant le T. R.

28 juill. 93

011784

Rapport Darrès.

Wallon, T. R. I. 361-62.

"... Il n'y avait plus de ménagements à
tenir. Dans la séance du 28 juillet, après
la mise en accusation de Curtius, Darrès
montant à la tribune dit:

"Votre Comité a peur que le mouvement était
venu où vous deviez prendre l'attitude
fière de la justice nationale et frapper indistinctement
tous les conspirateurs. Il m'a
chargé de soumettre de nouveau le décret
de Saint-Antoine White aux députés le-
gués à Paris."

362. Et le projet fut voté en ces termes:

1. La Convention nationale décide traités à la suite:

011765

Nuyot. Charney,
Barbours. Chambers,
Pours. Liden,
Lanjouin. Valady,
Sally. Fumey,
Larret. Kerelluy,
Burgoyne. H. Lavisier,
Pétion. Robaut S. St.
18 Guadet. Desage (une et deux)

Le tout le 18^e pres
mis des 20^e
dient du 5 oct. 1793
dans le même
acte, le 2^e de
3 oct. y ajoute
Cussy et Meillan,
plus ici art. 2

qui se sont soulevés au d'écrit sous
contre eux le 2^e juin dernier et qui se
sont mis en rébellion par les départements
monts ~~de~~ de l'Eure, du Calvados
et de Rhône et Loire, dans le dessein
d'empêcher le rétablissement de la République
et de rétablir la royauté.

2. Il y a lieu à accusation contre

Gersonne. Fauchet,
Larance. Dailhan,
Vergniaud. Valazé,
Molleraud. Cussy,
Gardier. Meillan,
Grangonier

18 prévenus d'complicité avec ceux qui ont
pris la fuite et de tout mis en état de
rébellion.

[Les noms soulignés en bleu, art. 1
et art. 2, - 4 + 6 = 10 - sont des noms
nouveaux, ajoutés à la liste du projet de
d'écrit présentée par J. G. G. le 8 juillet]

Gaston Duvigne qui m'a ajouté à cette
liste (accusation) Fougère, Dues et Lema.

28 July-93

011766

Mise en accusation de Crotte
(Leprieux).

Wallon, I, 361, et.

29 Juillet 93

011767

Décide qui renvoie le prisonnier
Custine devant le tribunal républicain
le matin.

Durayon, 5, h-75 - Paris
d-A-, t- XXXII, h-287-

29 juillet 93

011768

Les députés girondins quittant Caen,
avec le bataillon Des fidèles du Finistère,

"Il faut partir. Où aller? Les
fidèles bretons s'apprêtent à regagner
leurs départements; le commandant
des bataillons du Finistère, Fouchet de la
Normandie, offre aux représentants 2
les enrôler dans son troupe, de les
inscrire sur ses contrôles, de les armer,
de leur fournir "l'étape", et c'est
le sac aux Peries, le fusil ~~à~~ à

l'égresse, marchant dans le rang,
que le 29 juillet ils s'éloignent
de Caen, enfin délivrés de leur présence
compromettante et prêt à faire fête aux
enfants de la Convention.

J. Le Maître. L'opérateur de
Guendres, p. 29.

011769

011770

Décrit qui met en état
l'arrondissement des députés main-
ville, Dupont jeune et Vallée.

Durand, 6, p-77.

Remont à B. t. XXXII,
p-207 8.

(Tous deux sont des 41; Du-
pont et Minicelli sont en
autre des 21.)

30 Juill - 93

011771

Saut écroué au dry -

Minivelle -

Duprat -

Reg - A B - 508, p. 1

30 Juillet 93

011772

Deux qui met en état
d'arrêter les députés Mairne-
ville, Duprat femme et Vallée.

Durand, 6, p-77.

Revoir à B. b-XXXXII p-

298.

2 août 1793

011773

Deux qui ont en arrestation
les députés Rouzeau et Arnould.

Ducreux, 6, p. 89. —
Remond B. 6. XXXIII, p. 17.

M. A. - Arnould a été en prison
au Luxembourg. Il n'a pas été
présenté avec les Girondins de
12, des 22 et autres.

2 août 1793

011774

Décret d'accusation contre le
dépouillé Coura -

Duvallier, 6, 85. - Remot
à B. t. XXXIII, p 18.

21 août 93.

011775

I écrit qui sont en état
d'arrestation - les députés Lestap -
Beauvais, Solbyne, Lacroix,
Prisandot et Faye -
" " " "

(Ils sont tous les 6 chez
M^{re} Vigne et tous les dix
Girardin - mais Lestap seul
est parvenu aux "arrêts" de
l'affaire des Prisons -

Duruy, 5, p-133.
Revue de D. E. - XXVIII-204.

5 Sept-93

011776

4. Sont qui sont les ci-
dents noms et les Libres, et
Clarice au tribunal resolu-
tionnaire - //

Jurys, 6, 182.

Prison d. B. G. - XXXIV.

h-~~13~~ 33.

30 Sept 21

011777

30 Sept - 1777 -

Delivered from the ...

to ...

... ..

... ..

3 octobre 1793

011778

Se'ent relatif aux députés girondins.

2. Rapport Amar.

C.E.S. 5^e.

Texte (qui n'est que mentionné qu'on
le trouve par Duvivier) dans Wallon, T. H.
I, 372; 4 articles.

1. "La Convention nationale accuse comme étant pré-
venues de conspirations contre l'unité et
l'indivisibilité de la République, contre la
liberté et la sûreté du peuple français, les
députés dénommés ci-après: (40 noms.)

2. "Les dénommés dans l'article ci-dessus seront
traduits devant le tribunal révolutionnaire
pour y être jugés conformément à la loi."

3. Ce n'est rien changé par les
dispositions du présent décret à celui du
28 juillet dernier, qui a déclaré traités
à la future Augot, Barboux, 20 nous.

4. "Ces 27 signataires des protestations
des 6 et 19 juin dernier, qui ne sont pas
renvoyés devant le tribunal révolutionnaire,
sont mis en état d'arrestation dans une
maison d'arrêt et les scellés apposés sur leurs pa-
piers. Il sera fait, à leur égard, un rapport
particulier par le Comité de sûreté générale."

011779

3 Oct - 93

011780

Le jour où la Convention vote le
décret du 3 octobre 93 qui règle le sort des
députés giraudins, elle vote également un
décret que Duranjon signale en ces termes,
6, p. 254 :

"Décret qui charge le Comité de sûreté
générale de désigner le lieu où seront
transférés les députés décrets d'accusations et
d'arrestations."

Renvoie B. E. XXXV, p. 99.

Wallon, T. R. I. 369 - 60. 372.

C'est également le 3 octobre qu'est rendu
le décret qui renvoie Mand - Autissier
devant le T. R. et en ordonne le prompt

fragment: Rescisi Durugis, 22. —

Rescisi à B. t. xxxv, p. 100.

011781

24 Oct. 93

011782

30 V. *indistincta* II

24 Oct. 1793.

Scrub of *acacia* *canth* *la* *disposit*
Dahome.

Disposit, 6, *h* = 201.

Disposit *h* = XXXV, 279.

280.

011783

14 nov - 93

24 Nov. 2.

"D'écrit par accord - les hommes
infaillibles à Marat. o

Durand, vi. 30.

Revue B. XXXVI, p. 188.

(Durand dit 24 Nov. et
par erreur 15 nov., ce qui est

changé à la plume par nous

explication en 16, chiffre

exact.

14 nov-93

011784

24 Novm-2

Décret relatif au traité
Curry, signé par Calvado
à la Commission.

Découvert, VI, 30.

Reçu à B. to: XXXVI, p. 187.

L'annuaire de
qui s'est réouvert très bien.

011785

La liste des Girondins traduits ^{en 8^h - 93} au T. R.
est condensée est donnée par Campden I - 153 -
154 -

Ils ont au nombre de 21.

Sur ce nombre ~~ont~~ ont passé par le Luxembourg : Vergnaud - Gensonné, Girondins, Valazé,
Duprat, Sillery, Lascaux, Mironville, de-
hardi.

Deux seulement, Sillery et Lascaux y ont écrit
encore le jour de leur supplice.

D'autres girondins, arrêtés et écroués au
Luxembourg avec les précédents n'ont pas été
mis en jugement : Michet, Goussier et Brunel

D'autres giraudins ont été recensés
postérieurement, savoir :

011786

011787

John
Lea

011788 Les 12.

Miquel n'en cite que 10.

1) H. *reticulata* Linné 6. 12.

S. *maritima*, qui a été trouvée

par L. *maritima* en 1810. 11

2) H. *maritima* Robaud

elle a été trouvée en 1810,

groupée et a été trouvée

par L. *maritima* en 1810. 11

3) H. *maritima* Robaud

elle a été trouvée en 1810.

occlusa - a été trouvée en 1810.

10.

$$19 + 10 = 29$$

(Les 29 arènes par arène.)

011789

La Commission des Douze

Boyer - Fauriol.	Bertouard
Rabaut S. Etienne	Boilleau
Kervillegan.	Mollevault
Saint - Martin	H. Larivière
Vigor	Bergoing
Gonaire	Gardien.

Moniteur, 22 mai 95, en tête de
la séance du 21. — Wallon, T. R. S. 163.
n.

Index

Les 21

011790

seront transférés dans des maisons nationales, qui
sont désignées par le conseil de l'industrie, autres
que les maisons publiques, où ils seront gardés
le pendant d'une et ne pourront communiquer
avec personne. " *Mad.*, 360.

Le 8 juillet L. G. se rapporte en fin à la
libération de l'effort français. ~~La discussion~~ *Infin*
ordonne de l'effort et des jours ; *des années*
3 jours après.

Malin le 13 juillet Marat est tué par
Charlotte Corday, et le 18 juillet arrive à la
Convention la nouvelle que les fédéralistes ont été
mis en déroute près de Vernon.

Cela précipite les événements.

Décret du 28 juillet et le rapport de Barère.

18 traités à la patrie,

11 accusés, ~~propos~~ de complicité avec les fédéralistes.

Si le 26 8 sont émis au *Leg.* + 2 le 30 +

2 17 décrets, autres ailleurs, *Mad.* 366-67

Supplément de Doct. du 33. *Mad.* 372,

Index.

Vingt et un (6)

011791

Le 13 avril 1793, Marat a été renvoyé
devant le Tribunal Révolutionnaire,

Le 15 le maire Pache se présente à la
banc de la Convention, apportant une pétition
de 35 sections, demandant 22 députés de la
Grande Commune confédérée de conspiration contre
la République :

Brissot, Gendreau, Vergniaud, etc, liste
dans *Wallas*, T. R., I. 162, n.

Le 18 Gendreau propose des mesures contre la
Commune. Barère, voyant l'assemblée hostile,
demande la nomination d'une Commission de
12 membres, avec pouvoirs très étendus, chargés
d'examiner les actes de la Commune et de s'opposer

de la première de tous ceux qui ont été adoptés,

Le 20 au nom de la Commission. La liste présentée par la Grande Junte, Wallon, I. 163, n.

La Commission répond par l'insurrection du 21 mai, jour où elle arrêta l'assemblée en disant qu'elle souffrait de la Commission de Jours,

Le lendemain, 2 juin, nouvelle prise d'armes de la Commission. La Convention est venue de tout de nouveau les 22 et 23.

Le Ch. de S. P. approuve les modifications à la liste de 22 + 12 = 34. Répondant et additifs. Réduits à 31. - Wallon, I. 354. Liste ibid. en note.

Les 31 sont déclarés, ni d'arrestation, ni même d'arrestation, ce qui est entre eux l'arrestation. Ils sont surtout convaincus à domicile sans le garde d'un gardien. Hist. 355

La Com. de la grande Junte lui a écrit au général Darnès "Jours de la grande Junte - cadettes," Hist. 356.

Mais plusieurs s'échappent et gagnent la prison, Hist. 356-57.

Dues et Fouché réclament le rapport de la grande Junte à la Convention de l'histoire sur cet état de choses.

Le 28 juin Vergniaud adresse à Darnès et à lui-même une lettre de protestation valant, on s'agit de la même au sujet à Darnès, quand, Languisais, Pétion s'élevaient à leur tour. Hist. 357-59.

Amor, au nom de la Com. de S. P., présente un projet de décret ordonnant de se réunir dans les maisons publiques les membres de la grande Junte.

Dues protestent, réclament de nouveau le rapport attendu. Robespierre s'oppose. Fouché aussi. Le décret est voté, avec une modification:

"Les députés mis en état d'arrestation"

011793

Liste des 21 députés girondins, pré=
venus de conspiration, contre l'unité et l'in=
divisibilité de la République; décrétés
d'accusation le 3 octobre 1793; traduits
devant le T. R. le 24 octobre; jugés et
condamnés 24-30 octobre; exécutés le
lendemain 31 place de la Révolution.

Wallon, T. R. I. 376-381.

Aulard, Hist. pol., p. 445.

N. B. Le décret accusait 20 autres
députés, ce qui faisait un total de 21.
(Wallon et Aulard donnent tous deux ce total).
Mais on ne les avait pas tous dans la main.

Index.

Vingt et un

011794

Liste des 21 députés girondins, accusés de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République, jugés par le T. R. du 24 au 30 octobre 1793, condamnés à mort le 30, exécutés le lendemain 31, place de la Révolution.

Wallon, T. R., I, 375-381.

Aulard, Hist-polit., p. 445-

✕ Accusés par le décret du 3 octobre 93, avec 20 autres, au total 41. Texte du décret, ibid., 372. On n'en mentionne que 21 pour le moment.

011795

Aulard, Hist. politique, 245-446 :

Pendant ces révoltes de Lyon et de
Toulon, révoltes d'origine girondine, le
calme populaire fut lèté à Paris que
le Comité de Salut public et la Convention
se décidèrent à sacrifier les principaux
des Girondins d'iteurs. Un décret
du 3 octobre 1793 transféra au Tribunal
les Girondins + tous les députés d'iteurs
et ordonna l'arrestation de soixante
quatre Girondins qui furent

si que' des protestations contre la journée
du 2 juin et que la protection de
Robespierre sauva seule de la mort.

Les trois accusés le 24 octobre. Les
accusés étaient au nombre de 21, à savoir:

Les 21 / Brissot, Vergniaud et Viger. Il
était difficile d'englober des hommes aussi
divers dans une même accusation de
complot: ainsi l'accusation portée, Fargues
Toussille, de briser - b - il à répandre les
guép vagues et contradictoires cir-
cuits dans un rapport d'Amas, l'in-
terrogatoire et les dépositions, ne peuvent
attribuer aucun charge commune contre
les accusés. . . .

011796

Rappel
présenté

011797

T. 1. 1. 1.

Index
Les 75

011798

Index

Soixante treize (Es)

011799

Dépense ditours

011800

Convention n^o 3 Brumaire 3 = 24
Octobre 1794.

Duvergié, VII, 377. — Renvoi :
B. XL VIII. 14.

^{quinze} Décret qui autorise les citoyens
^{quinze} ^{projet} quinette, Peyre et vingt-deux autres
Représentans d'être admis à se faire
transférer dans leur domicile.

Décrets d'émancipation

011801

Convention n^o 1^{re} - V. n^o 3 = 22 oct. 94.

" Décret sur la proposition de mettre
en liberté les représentants du peuple
détenus, "

Deu après VII, 376. - Renvoi
à B. XVIII, 3.

011802

Mignet, Hist. de la Révolution fr.,

10^e ed., 1869, II, p. 118, 11.

Rappel des conventions proscrites.

Trésoratoire - Buisson - Par 5
signet chronologique -

011803

Paris. Manuscrit 2. l'an 111, 2^e ed.

1829, p. 65 :

" Les Thermidoriens ne veulent voir
que les Jacobins ; ils ne craignent
que les Jacobins. Pour les conjurés et
tout une majorité plus pesante, ils
se dévouent à appeler soixante seize
de leurs collègues qui ont été ex-
pulsés au 31 mai, et le renfort de
la haine exerce la réaction, mais

lois de la calmer. Les plus modérés
s'abstiennent eux-mêmes à
punir les plus fous, moins pour
se venger de ce qui s'est fait
que pour s'en abroder. »

011804

011805

Fair, manuscrit de l'an 111, 22
éd = , 1829, p. 140 i

"Les hommes, qui pensent à recueillir le fruit de ces deux journées, [12 et 13 germinal], ne sont pas ceux qui s'y sont mis le plus en avant. Tandis que les Thermidorien battaient corps à corps, les députés échappés au 31 mai voyaient leur influence s'augmenter par les déchirements du parti jacobin. Plus calmes, ils se confiaient sur leurs

banquettes; la rentrée du Saï autu-
tré, et l'expulsion de la veille qui
enlève au côté opposé vingt et un
de ses membres, convenant de faire
pencher la balance en leur faveur la
balance du scrutin.

"Ce n'est pas tout; ils voudraient dis-
minuer au Comité de S. P. mais par
un vœu secret de conservation,
la majorité de l'assemblée se per-
siste jusqu'à présent à ne donner
l'entrée du cabinet qu'à des hommes
sûrs, appartenant, à travers des
noms divers, à l'opinion républicaine
canon.

[Le 15 g^{al} se renouvelle le C^{te} de S.
dont 3 membres sortent et le nouveau
viennent d'être ajoutés. Grâce à cette
circumstance Aubry se trouve dans le C^{te}.

Prison

Les 75

011807

Le 75, Doublet, enfermé à
La Force avec Blangui, meurt, après
trois jours passés dans l'inspiration de
cette maison, malgré les sollicitations de
ses co-détenus auprès du C. D. S. F. pour
qu'on l'envoyât dans une maison de santé.

Blangui, l'aggravé de 10 mois, p. 27.

Le 75 ne peut donc pas tout rentrer à
la Courcelles.

Kurcien dit qu'il fut au
nombre des Grands saints le 30 octobre,

cause rétractée de protestation c/ l
2^{ème}. Il n'a eu à la Force le
le février an 11 = 24 nov-95].

Il n'a donc été d'aucun gain 30
jours en tout.

Il s'agit de Delray ^{doublet} ~~doublet~~
(L'ém. Inf^m).

011808

15 avril 93

011809

Les Vingt-deux
divisés par les sections de Paris.

Brissot.	Biroteau.	Court.
Grandet.	(Doulut Partic. ^t	Gorsas
Verquiaux.	Pétion	(Fauchet.
Guissac	Langjuissais	Lanthenas
Grangereux	Valazé	La source.
Dugot	(Hardy.	(Valady
Barbaroux.	Lehardi	Chambon.
Salles		

Séance du 15 avril 93. Minutes du 18.

Wallon. T. R. 5. 162. vi.

Enlèvement : Doulut - Hardy - Fauchet -
Guissac - Lehardi - Langjuissais.

Prison:

011810

Choir du Luxembourg

en 1795

comme maison d'arrêt.

—
Inscriptions réelles ou prétendues
avant le 26 juillet.

011811

Custine

(le père)

On pourrait croire, en lisant
Wallon, T. R., I. ~~24~~ 232-35 que
le gal de Custine a été enlevé au
Luxembourg, mais cette impression paraît
suggérée par une obscurité de rédaction.

En juillet 93, Custine est à Paris. Le
C^{te} L. S. P. l'a mandé dis que la reddition
de Cordé (12 juillet) a été connue. Il est libre
mais surveillé, toujours accompagné d'un gardien.
Le 21 juillet, au Palais-Royal, le public
lui fait une ovation.

Le 22, Bazire, au nom du C^{te} L. S. P.,
demande à la Convention d'ordonner son arrestation.
On crie : à l'abbaye ! Bazire observe qu'il
ne s'agit pas d'arrestation, mais d'arrestation,

C. a. d. d'une main de maître g. d. "On recon-
nait qu'il (Curtius) ne devait pas être
défendu dans une véritable fureur, mais dans
une main particulière; et comme il avait
chaîné le Luxembourgeois, on l'envoya au luxembourgeois."

"1. Moritz, des 23 et 24 juillet."

("Il n'y avait pas encore un seul prisonnier au lux. (p. 3.)

Le 28 juillet 93 arriva la nouvelle de la capi-
tulation de Mayence (qui a eu lieu le 23). Moritz
d'instinct Curtius est déclaré d'accusation.

"Mais cette résolution obligeait à faire une
instruction et un rapport. On voulait pro-
céder plus vite. Le lendemain 29 le décret
était rapporté, Curtius renvoyé prisonnier et
défendu devant le tribunal révolutionnaire,
et les pièces remises à l'affaire de l'accusation,
furent traitées, dans le jour même, au
tribunal. Dès le lendemain, 30 juillet, il
fut une première interrogatoire..."

Ordonné par le Luxembourgeois. C'est lui qui au-
rait inauguré la prison, depuis le 23 au 28. Puis au 30 8.

011812

Sillery

011813

Kuscinski, dict. 25 conversations, n°
Sillery.

"... le 31 mars [1793] il fut mandé devant
le Comité [celui de Défense générale] pour donner
les renseignements qu'il pouvait avoir sur la tré-
hison de Darnouris, car il fut dénoncé par
les Girondins, ainsi que Philippe Egalité, comme
complice de ce général traître."

"Il demanda lui-même d'être gardé sous
la surveillance d'un gendarme. Comme il
s'échappa à cette surveillance, le Comité prit
un arrêté, le 3 avril, ~~prohibant~~ ordonnant de
l'arrêter partout où il pourrait se trouver."

et de le conduire en lieu de sûreté, où il
serait retenu jusqu'à ce que la Convention
nationale en eût autrement ordonné.,

"Le 5 avril il fut enfermé au Luxembourg : cependant il n'était détenu
que par mesure de sûreté générale,
ainsi que le prouve un arrêté du Comité
de sûreté générale, en date du 17 août
1793, portant que le citoyen Sillery
n'étant détenu que par mesure de sûreté
générale ne doit point être tenu au secret
... .." (Collections Charavay)."

"Le 3 octobre il fut dévêtu d'accusations
et finalement englobé dans le procès des
francs, avec lequel il n'avait ni de com-
mun, et qui furent même ses adversaires.
Cependant à partir du 9 novembre au 11,
il fut exécuté le lendemain.,

N. B. à rapprocher de Custine qui
devait être envoyé au Luxembourg.

011814

Gorsas

011815

Si l'on prenait à la lettre ce que dit Wallon, T. R. I. 374-375, il faudrait ajouter le député Gorsas aux autres Girondins qui furent enfermés au Luxembourg (des moins, en ce qui le touche, très méconnaissamment.)

La Convention avait inscrit le nom de Gorsas dans l'art. 3 du décret du 28 juillet 93, qui déclarait la liste de la patrie ceux des Girondins qui s'étaient soustraits aux décrets du 2 juin.

375 " Il était de ceux qui, échappés de Paris, étaient allés à Caen, puis à Bordeaux. Mais bon cela, il eut la tentation de revenir à Paris, où l'attiraient ses vifs instincts de journaliste. Il fut découvert, arrêté, et même au tribunal, qui se borna à prononcer contre lui l'arrêt d'identité... L'exécution eut lieu le même jour (16 Vendémiaire),

2 écus, mais l'ordre d'arrestation du 9 août (p. 108), qui s'adresse au préfet de la Sarthe, ne parle pas de la reprise du 308.

7 octobre, vers trois heures de l'après-midi.

" 1. On le mena d'abord au Luxembourg, et de là à la Conciergerie, sur un ordre du C^{te} de Sainte-Quintin, où l'on voit tout le prix qu'il attachait à la capture. (Archives de la Préfecture de Police, livre d'écrou du Luxembourg, 6 octobre 1795.)

011816

Ces derniers mots sont le résultat d'une confusion. Le registre d'écrou ne porte aucune mention de Gossas, ni même aucun mention d'écrou entre 19 août (Larouze) et le 10 octobre (premiers emplois incarcérés par les autorités).

Il est possible qu'on ait donné d'abord l'ordre de conduire Gossas au Luxembourg, mais on s'est immédiatement ravisé tout de suite et on l'a envoyé directement à la Conciergerie, pour qu'il parût en jugement tout de suite.

De reste à ce moment on ne voulait plus le laisser au Luxembourg: le 29 août il avait été vu par le 50^e régiment, et le 30 août le 87^e. Wallon a été vu à la Préfecture de Police, non le 30

011817

Custine

Un fait, que je crois avoir déjà relevé,
est de nature à jeter un certain jour sur les préli-
minaires de la transformation du Lyceum en
maison d'arrêt. J'en trouve mention dans
Wallon, T. R. I. 233-34. Il se rapporte
au 22 juillet 93 (quatre jours avant que l'as-
semblée dans le Palais National et sept de ses
collègues.

Custine est à Paris. Ni arrêté, ni accusé, mais
placé par le C^{te} de S. G. sous la surveillance d'un
gendarme qui l'accompagne partout. Le 21, au Salon
Royal on lui a fait une ovation. Le 22, Basire,
au nom du C^{te} propose son arrestation, à cause
de cet incident. Simonard appuie en q^q. mots.

236.

"D'autant mieux même intervenant : La Convention,
dit-il, ne peut pas voter dans l'incertitude sur

un pareil sujet; il faut que Cestien soit j'usq'. //

" Et d'un vray criant: A l'abbaye! Et le
Cestien décrit qu'il avait mis en avertis, à
l'abbaye. Toutefois sur l'abnégation de Barre,
que Cestien n'était pas décrit d'accusation,
qu'il ne s'agissait que d'une simple messe de
saint Gals, on reconnut qu'il ne devait pas
être dit en une vraie prison; mais
dans une maison particulière; et comme il avait
choisi le Luxembourg, on l'emmena au Luxembourg¹ //

1. Meriton du 23 au 24 juillet 1793.

(Est-il allé au Luxembourg? Je ne sais. Le capitaine d'écran
est mort. Il n'a été décrit que le 26 pour les Girondins.
Voir aux archives Labat et les feuilles de dépôt.)
En tous cas, s'il y a été reçu, il n'a fait qu'y passer
le pied.)

Magnus a capitulé le 23, Valenciennes le 28. Le

Wallon,

23-32

et 23h.

nouvelle par Magnus est arrivée à la C^{te} le 28 et
pour Valenciennes le 1^{er} août. Cestien a été décrit d'accu-
sation le 28. Le décret qui le concernait a été rapporté
le 29 et l'abbaye était vraye tout droit au T. R.
Pécis tirés de la même page. Premiers interrogatoires
faits le 30.

Don de Marthe
à Serge.

{ memento par ordre
de dates

011819

2000-1-1

Mais se

011820

011821

Conventionnel: Basses-Alpes.

Req. A. B. 308, p. 14.

Entrée: 14 oct. 93 = 23 vendém.

Sortie: 21 thermidor 2 = 8 août 94. "In lib."

Marius - Félix, 1796 - 1806.

clerc par Aubert, comme Grendin, p. 374

Signataire de la protest^{on} après 51 mai et
2 juil. D'entrée d'arrestation le 3 octobre. Ne
rentre à la Convention "qu'au" 1^{er} de crier
1794."

Figure dans Wallon, I. p. 472, sur
la liste du 75, d'après le manuscrit du 17
du 1^{er} vendém. = 8 octobre.

Deraazey

011822

Pain

011823 Desazeng.

Desazeng (Kusumiki) et Guiffy

Desazeng, député à la Convention,
circonscription de l'arrondissement, par ordre du Cte
de l'Assemblée nationale, le 2. Mars 1793
II, Reg. A $\frac{B}{308}$ 1-81- (22 x 93)

En reg.

21 Thémis - Transfert à la
Maison de la Fosse. Fosse.
(8 août 94)

L'ordonnance de la justice
de la Cour de

Kusumiki dit qu'il fut transféré à la

Hanriot le 5 octobre 93. H

Ne figure pas sur la liste des
accusés au 1er hors les lois comprises dans
la liste du 5 octobre 1793

Quelques-uns le savaient, mais ils

Re

ne fait pas difficulté. L'aut. H. du
Texte dit en effet que les protolaires,
qui ne sont pas compris dans le T-R,
sont mis en état d'arrestation
dans un nombre d'arrêts. C'est
le cas de Delagay.

011824

Drazey

011825

Derasay (Jean - Joseph - Eustache)
(1749 = 1800)

Député de l'Indre.

Catégorie par Aulard comme Girardin,
p. 393. — Inscrit sur la liste officielle
cette fois, dans Wallon, ~~2~~ 472.

Drazey et non "Dazay" comme
dit le Reg. 308, p. 81:

Entrée : 2 nivôse 2 = 22 x 95

Sortie : 21 thermidor 2 = 8 août 96.

Transféré aux Fermes.

Insinué dit : "Drazey" signe la
protestation, dite de 73 contre les jurements
de 51 mai et 2 jurements, et protestation

avait - il été avverti du danger qui
le menaçait, car dans la séance du 3
octobre, il vint demander un congé
pour se rendre chez lui, après de longues
des nouvelles de papiers qui devaient
être détruits en exécution du 17 juillet
1793. Ce congé lui fut refusé. Une
semaine plus tard il était déclaré d'ar-
restation, sur le rapport d'Armar, comme
signataire de la protestation. Une
semaine sur plus que le 18 prairial
an III (8 décembre 1794). En
venant an III, il entra au
comité des prisonniers.

011826

Ferroux

011827

011820

Ferroux

Etienne Joseph

Député du Tura.

3 Germinal 2

23 mars 94.

Préf. Salin

Reg. A $\frac{B}{308}$ - p. 129

" Du 3 Germinal.

" Le nommé Ferroux, Député à la Convention nationale, a été reçu en cette maison par ordre des administrateurs de police, en exécution d'un décret de la Convention nationale. Le dit ordre signé Housse, Fars, etc.

En regard :

Paris. Aucune sortie n'est indiquée.
mais il a dû être transféré à
l'Hotel des fermes, comme beaucoup

de ses collègues, le 21 thermidor
an 11 (8 août 94).

En effet un dit en un nom de Leroux,
faiblement qualifié député, p. 128,
(Jacques Leroux) est dit avoir été
transféré aux Fers à cette date.

Il est probable que le porte-clap,
trompé par l'indication député à
la suite du nom de Leroux, a ins-
crit sur ce nom le transféré
qui s'appliquait à Ferroux.

011829

Ferron.

011820

Compound and Aray plaster

3 Germinal 11

23 mars 94

Préf. Police

Reg. A $\frac{B}{308}$ h. 125

Feroux (sic pour Ferroux), de
pute, arrêté en vertu d'un décret de
la Convention,

Sa sortie n'est pas indigne.
Mais le Catalogue Labat fait con-
naître que le 2 Bernaise an II
(23 octobre 93) il a été conduit d'or-
dres, en vertu d'un décret de la
Convention, par 29 chevaux à
Paris néanmoins.

011831

011832

Ferroux

Quand Camille Desmoulins arrive
^{au Concubinage}
à la Conciergerie, il aperçoit son
Colligue Ferroux, le gendarme (31 novembre)

Lettre à Lucile : " En entrant
ici, j'ai vu Héault Séchelles,
Simard, Ferroux, Chaumette,
Antonelle. " Campardon, I, 256.

011833

Ferroux

Député du Jura à la Convention.

Compte par Anland parmi les Girondins,
Histoire Politique, 393.

Seule fois où Anland le cite.

Il écrit son nom Ferroux.

Labat -

011834

Ferron

depute -

avis à voter -

Sable.

Ferroux

1

Voir à Labat

Ferroux et Leroux.

011835

3 Germinal.

Préf. Police

23 mars 94.

Reg. A $\frac{B}{308}$ h. 12

"Du 3 Germinal.

"Le nommé Ferroux, député à la Convention nationale a été reçu en cette maison par ordre des administrateurs de Police, en exécution d'un décret de la Convention nationale, le dit ordre signé Heussier, Fano et autres."

En regard.

Rien. Aucune sortie n'est indiquée.

(Voir au verso.)

Le catalogue de Labat, causé

aux archives de la Préfecture de Saline, dit
au nom de Ferroux, que le 2³ ^{oct-96} ~~Bourgeois~~
il a été "Coudait chy lui par y recevoit
les soins qui lui sont nécessaires." Ceci
en vertu d'un d'unt des Conventions.

Le même catalogue / ~~Ordre~~ comme ci-dessus
de la préfecture R. Y. **011836**

D. Grifffey - Les Conventions - p -
92 - Ferroux - ~~Ch. H. H.~~ Etienne
Joseph / ~~Yver~~ 3 -

3 - Un dr / 3 - ~~Th. H. H.~~ 18
Bourgeois 111 -

L'abonné de Saline doit s'y adresser
comme suit - Les gendres ont été
à Ferroux Leroux, fausse qualification
deputé, le ~~Hôtel~~ de Ferroux aux
Fermes -

Labate

Deputato da Yema

3 G. 2.

Par de labate

Ha

Ferrone

Etienne Vongh.

011837

3.2

Ha de la pendre une caprine
au levon, pour qu'elle lui défructe.

011838

Ferron

Etienne - Joseph

Jules Guiffrey - Les Conventions,
p-92 :

"Ferron (Etienne - Joseph)

Jura³ - "

"3. Un des 73 ; rappelle le

18 finant au III. e,

1839

Ferroux

Etienne - Joseph

Labat dit que le 2 Brumaire
an 3 (23 octobre 1794) Ferroux
a été "Conduit chez lui pour
y recevoir les saines qui lui sont
nécessaires." Ceci, en vertu d'un
décret de la Convention.

Ferroux

Etienne - Joseph

(11 10)

Kosciuski, Diet. des Conventuels,
N^o Ferroux:

"Désiré d'arrestation le 3 octobre pour
avoir signé la protestation ~~des~~ mais entre
les journées des 21 mai et 2 juin, il fut
détenu aux Luxemburg et ne reprit
son siège au Luxemburg que le 8 x^{les}
1794. Il demanda aussitôt un congé pour
établir sa santé, entra le 20 mai 1795
et fut envoyé dix jours après ..."

011841

Forest

011842

011842

Forest

Jacques

Député de Rhône et Loire.

26 Juillet 93

" "

Préfet. Police

A^B/308. P. 1

Huit députés girondins premiers écroués
au Luxembourg. Voici le 3^e.

" Du 26 juillet 1793.

Les nommés Lehardy, Verquiaux, Forest,
... ont été mis en état d'arres-
tation au Luxembourg, en vertu d'un
décret de la Convention nationale en
date de ce jour 1793,

l'an 2^e (1^{re}) de la République française
une et indivisible.

En regard :

"Du 6 Aoust 1793; l'an 2^e (1^{re}) de
la République française.

"Le citoyen Forest est sorti de cette
maison d'arrêt, par ordre du Comité de
Sûreté générale en date du 4^e jour, pour
être transféré chez lui sous la surveil-
lance de deux gendarmes, signé
C. Bazire, Lanot et Alquier." (Il
y a un député Lanot).

011844

011845

Forest

Jacques

Département de Rhône et Loire.

24 Brumaire "

14 nov. 93

" Du même jour [24]

Préfet. Police

Reg. A $\frac{B}{308}$ p. 52

" Le nommé Forret, déporté a été
reçu ici par ordre du Comité de sûreté
général en date du 23 courant, signé
Botot du même mesme."

En regard:

" 21 Thermidor. Transféré à la main
des Fermes. " (8 août 94)

-X. Revenu au Lyonnais une première
fois, le 26 juillet 1793. Transféré chez lui le
6 août sous la surveillance de deux gardes.
Reincarcéré au Lyonnais le 14 nov. 93 (24 Brum.)

p. 52

011846

Forest

Jacques

Député de Rhône et Loire.

M. Guillemy. Les Conventions, p. 92:

"Forest (Jacques) - Rhône et Loire."

Et en note: 6. Un des 73, rappelle
le 18 frimaire an 3 ($8 \times \frac{1}{2} 73$)

P. 52. Hugu au tribunal de
Roanne.

011847

la personnalité de Forret, — 2^e interrogatoire
le recueil de Labat.

7. Il se trouve que, dans mes boîtes de
fiches, je ne trouve aucune fiche au nom
de ~~Forret~~ Forret, s'il y a eu un individu
une prisonnier. Elle est peut-être de la
plume.

"Forret"

011848

Le Reg. A B. 308 mentionne p. 52,
au milieu d'une longue liste d'écroués
du 24 brumaire 2^e 14 nov. 93, un
Forret, député, sans aucune autre
indication.

Il n'est pas dit s'il s'agit vraiment des gens,
qui apparemment avaient été jadis en
dans une autre maison d'arrêt. Ils sont
envoyés au Luxembourg par le C^{te} de S.^g et
amenés par Botet.

Ils ont eu des fortunes diverses. Forret, lui,
a été envoyé aux Femmes le 21 thermidor 2^e 8 août
94, ce qui indique bien un député.

Mais le cas n'est pas clair.

1.^{re} Le Registre 508 ne donne ni le prisonnier
de Forret, ni l'indication du départ qu'il
représentait à la Convention,

2.^{re} Il ne dit pas de quelle prison il venait,
quand on l'a amené au Luxembourg le 14 nov.
93 (il venait très probablement d'une autre
maison de détention).

3.^{re} M. Aulard ne le cite parmi les 72
arrestés, p. 393. ni Wallon I, p. 471-
72, parmi les 73. On ne trouve son nom
ni dans Guiraud, ni dans Kussnerki,
dans la fameuse Forret. Mes copies des
registres 310, 311, 312, ne contiennent
pas son nom. Alors qui est-il ?

4.^{re} Naturellement la première vient à
l'esprit qu'il peut s'agir de Forest,
député de Rhin et Loire, qui a sé-

journé au Luxembourg du 26 juillet au
6 août 93 et a été renvoyé chez lui à
cette même date comme malade. —

La chose est possible... Mais on n'en
a pas d'indice sérieux.

Voilà à ce sujet la fiche Forest.

5. Une autre idée se présente, n'y
a-t-il pas un autre député, dont les
qualifications auraient donné le nom ?
on aurait fait Forret. J'ai beau
chercher ; je ne vois rien. Je me
suis expliqué le nom dans la fiche
Faure.

6. Je ne vois qu'une solution :
Vérifier sur le Reg. 508 si
n'aurait pas laissé tomber un détail
susceptible de jeter quelque lumière sur

011850

Forest (Jacques), né et mort à
Roanne, 1733-1812.

Convention : Rhône et Loire.

Reg. 308, p. 1, le 3: Des six premières
députés incarcérés au Luxembourg. Appelé
à tort Forest.

Écrit : 26 juillet 93.

Sorti : 6 août suivant.

note sur ma copie : "chylui" sous la surveillance
de 2 gendarmes. — Pas de fil de F. dans
la boîte. Peut-être déplacée. Peut-être
jamais faite, parce que c'était le tribut
de son travail.

non cité par Aubert parmi les Girondins, page
393;

non cité par Wallon, I, p. 472, parmi les 75;

"Siège au marais", dit Kuscinski.

N'a sûrement pas été incriminé comme par-
tisan de la Giroude; mais compris dans
les affaires à Lyon.

Procès L. XVI: pour l'appel au peuple; pour
la détention et l'enfermement à la prison;
pour le suivi.

Procès marat: pour la mise en accusation,

Kuscinski: "En juillet, il fut dé-
creté, avec trois autres députés de Rhine
et Loire, comme ayant fomenté la révolte
de Lyon. Suite d'arrestations le 11 juillet,
et enfermement au Luxembourg. Il protesta
contre cette accusation et celle d'apparte-
nir à la Giroude.

"Je ne connais, écrivait-il, aucun
des députés arrêtés; je n'ai pas signé la
proclamation du 2 juin, et j'ai déclaré
les circonstances du 31 mai et du 2 juin com-

me contraires aux intérêts de la République.

"blague. Conspiration! j'ai soixante ans,
je suis gâteux et mène une vie retirée,"
(A.N. AB.53).

"En effet son nom ne figure pas parmi les
protestataires, et c'est une erreur des biogra-
phes de l'avoir compté parmi les 75."

"La détention fut rigoureuse; on le mit
au secret. Le 7 germinal an 11 (27 mars
1794) il demandait à être gardé chez lui
comme atteint de goutte (procès-ver-
bal du 7 germinal). Il ne retourna à la
Convention que le 8 décembre 1794, avec
les autres députés décrétés d'arrestation."

Rien dans la Loire, il ne passa aux
Cinq cents, jusqu'au 1^{er} parisien an VI
(20 mai 78). Lige au tribunal d'appel
de Lyon 3 avril 1800. Révoqué en 1811.

Il n'est resté au Luxembourg que du
26 juillet au 6 août 95. (11 jours). Il

a été alors renvoyé chez lui sans la garde des
gendarmes. Ce n'est pas pendant ce temps qu'il
a été mis au secret, car aucun des décrets
du 1^{er} juillet - août 93 au linguist. n'a été
traité ainsi.

011852

Ce que dit Kersincki suppose une nouvelle
arrestation, ou du moins une nouvelle déten-
tion. Où s'est-elle accomplie et quand
a-t-elle eu lieu?

Il faudrait consulter Lubat.

Mais une question surgit, le Reg. 308, page
52, mentionne, au 14 nov. 93, l'incarcé-
ration d'un Forrest, Député, qui le 8 août 94
(et Theodor 2) fut transféré à la maison des
Femmes. Serait-ce lui?

Question absente. Je ne trouve nulle
part de Forrest. (Voir fiche à ce nom).
Le Forrest de la P. 52 n'a pas été au secret.
Son départ n'est pas indiqué. Ici comme
il faudra voir Lubat.

Ni Forrest, ni Forest aux Reg. 310-
311. 312.

011853

Le député Girardin Forest (Marques)
des Bouches du Rhône) est écroué au
Luxembourg le 26 juillet 1793, avec
7 autres girardin, dont Vergniaud, Gen-
tomi et Valazé. (Reg. d'écrous, p. 1)

Le 6 août, il sort par ordre du C^{te}
de S^{te} générale ~~et sort~~, "pour être trans-
féré chez lui sous la surveillance de
deux gendarmes." (ibid.)

On le réincarcère au Luxembourg
le 24 Armaire (14 nov. 93). P. 52

011854

Lebon

(Joseph)

011855

Prouin -

Lebon (G.)

Ditours

011856

Le Don (Guislain - François -
Joseph), né à Arras le 25 septembre 1765;
quitté l'arras le 24 vendém-
iaire an IV (16 oct. 1795).

Oratorien;

Professeur de l'histoire à Neaume;

Quitte l'Oratoire en 1790;

Vicaire curat^{el} - au Vermand
près Neaume.

Cur^é curat^{el} à Neuville-Vitasse
(Pas de Calais)

Après le 10 août abandonne la fonction.

Maire d'Arras, 1792;

Député suppléant à la Convention.

~~appelé par vote de la Convention~~

+

Magnis, de l'issoumain;

Se vend 5 Nov. 92.

Entré à la Convention 1^{re} feuille

1793, en remplacement de Magnis

de l'issoumain.

011857

Paris

Leban (4)

Détenu

011858

a peine admis dans l'assemblée,
Leban est envoyé en prison dans le
Nord (9 août 95).

Il passe près d'un an dans cette
région, déployant une servilité outrée,
et une arbitrairie à son égard. Les plaintes
contre lui flussent, l'affaire de Ro-
berpine le convaincra. Mais le
C^{te} de S. P. s'insquie, traverse les
murs de la prison.

Le 10 Mars au 11, le premier
acte du C^{te} est de rappeler Lebanon.

Le 2 août 94, il est délégué d'arrêter.
Les trois comités sont chargés de faire un
rapport sur son compte.

Le 18 août 94, pendant 9 mois. Enfin
le 18 floréal an III = 7 mai 95, le
rapport est présenté et conduit à la
nomination d'une commission de 21
membres pour examen.

Le 20 mai cette C^a est nommée,
~~Le 9 mai la commission de 21~~
~~qui s'y a lieu à examen.~~

011859

Prisus

Lebon (4)

Déterminé

011860

1^{er} memoir 3 = 19 juin 95. Rapport
qui est au nom de la Cas des 21, conduisant
à la même conclusion.

2^g memoir (17 juillet). La Cour
renvoie le cas devant le tribunal
criminel de la Seine.

12 vend cts. 15 = 4 oct-95. Lebas
est condamné à mort par ce tribunal.

Lebas proteste. La Cour d'assises de l'an III
vient d'annuler toutes les lois révolution-
naires. La condamnation est irrégulière.
Le jury décide qu'il y a lieu d'en référer
à la Cour d'assises.

Le 21 vendém. = 12 oct. 95 ^{La}
Convention, sur le rapport de son Comité
de législation, dit qu'il n'y a pas lieu
de passer à ce vœu. La Constitution
en effet n'est pas encore entrée en
vigueur.

Le bon est exécuté à Paris le
24 vendém. an IV = 16 octob. 95.

95.

011861

011862

18 thermid., an 2 = 5 août 1794,

Décret relatif à la réorganisation
de divers arrêtés de Y. Lebon,

Duvergier VII. 296. — Renard
à B. XLV. 124.

188110

011863

Prison

Libon (Joseph)

Ditennus.

011864

Ceux des 75 qui ont compris les
premiers aux Fêtes générales n'ont
arrivé que après les collèges qui
n'ont pu être compris dans le trans-
fert direct. Joseph Libon, qui
n'est pas une des 75, mais qui est défectueux,
arrivé aussi.

Blancard, l'agente la dite,
h. 51 - 52:

31 " Un événement tout nous frapper
dans cette réunion. D'abord les papiers

~~Libon~~ + David + 6/75 +

publiés nous avoient ⁺annoncés les crimes
 que la voix publique attribuoit à
 Joseph Delon, quelle fut notre surprise
 de le voir parmi nous. Qu'aurions-
 nous de commun avec lui? nous
 ne préjugions rien à son égard; mais
 nous ne pûmes empêcher qu'un
 frémissement général ne nous saisisse
 à son aspect; et comme si nous
 nous étions donné le mot, pendant
 les 30 jours que nous avons enseveli
 ensemble, aucun de nous ne lui
 a adressé la parole.

Par un mot de David.

011865

011866

011867

Lehardi

011868

Lehardi

011869

Et Hardy

1. Il y avait à la Convention deux députés, tous deux médecins, qui portaient des noms très voisins :

Hardy (Antoine - François), 1748-
... de la Seine Inférieure;

Et Lehardi (Pierre), 1758-1793, des
Morbihan.

Tous deux étaient giraudins. Tous deux ont été englobés dans la proscription de 1793. Et cette circonstance s'ajoutant à la similitude de leur noms a entraîné entre eux dans les livres quelques confusions.

Hardy.

* Marius de L'Esne
par la Commune; mais les
Cavaliers ont la plus grande partie

2. Lettre qui concerne l'insurrection pour l'Angleterre, le 2 juin
p. 393. N'étant ni du 22, ni du 12, il
ne fut d'abord pas inquiète au 2 juin. —
Il resta à Paris. Il fut compris plus
tard dans la loi qui punissait les
Cavaliers de 30 octobre 91, (Wallon I, 372)
mais il s'échappa et évita ainsi d'être
employé dans le procès des 21, qui se
termina pour les 21 condamnations et mort
du 30 octobre.

3. Les procès-verbaux de la Convention, dit
Marius de L'Esne, ne mentionnent pas la date de sa
relecture, mais il est probable qu'il ne s'agit
pas d'un signé qui en vint au 11, en même
temps que les députés des Horribles. —
25 fév. 95 = 8 ventose. — Marius de L'Esne dit
que 95, c'est de cette fin de la république. Il
a écrit de nouvelles et de l'histoire de la république.

Lehardy.

1. Celui-ci était un tout autre
homme: combatif et en action.
Faisant partie du 22, il fut déclaré
d'opposition le 2 juin. Il ne s'occupait pas,
le 26 juillet il fut nommé aux législatives
avec Veyrier, Volp, Lemaire, etc.
et le 8 sept. transféré à la Convention.
5. On l'arrêta, par le décret du
3 octobre parmi les 41 accusés de
conspiration, et comparut le 24 devant
la T. R. avec les 21. Il fut déclaré
capable le 31 octobre.

Wallon a fait remarquer tout cela.
1) Dans la liste du décret du 3 octobre,
il cite Lehardy pour Hardy parmi les
41 accusés, mais il oublie Lehardy.
n. 372.

2^e Inversement dans la Cité de 21, p.
379 et 380, il range avec raison Lehard,
qu'il a oublié dans le dévt des 3 octaves.

3^e Il met Hardy et Lehardi, côte à
^{de la Commission}
Côte, parmi les 22, p. 162, n. — En
conséquence, et avec raison, il ne
met plus que Lehardi parmi les 19
deuts Harstetors le 2 juin, p. 394,
n.

011871

011872

Leroux

011873

011871

Leroux

Jacques

[dép. 128]

Pas député!

8 Germinal 11

28 mars 94

Préfet. Patis

Reg A $\frac{B}{308}$ p. 128

"Du 8 germinal.

"d'homme Jacques Leroux, dép. 128,
a été reçu en cette maison, en exécution
de l'ordre du Comité de surveillance
générale, le dit mandat signé Fortin,
fant, Dellemont, Grandjean et autres
membres du Comité de surveillance
de la section des Amis de la Patrie. X

En regard.

"21 Thermidor. Transféré à la maison
des Femmes. (8 avril 94)

X "Voyez page ci contre."

Ce

011875

Si que est réprété, à la page en regard,
à côté du nom de Laflotte, incarne
le même jour, & gémis al, mais
qui avait été oublié. A la suite
du d'après Leroux, on avait inscrit
un nom me' Desarhes, et un, nommé
Wandier, s'ensuit le g. Ensuite on
a inscrit Laflotte, qui était entre
le & chaque un avait omis. Le signe
X est un rappel, qui si que si que
Laflotte devrait figurer après Leroux.

X N. B. l'indication
député a été ajoutée après coup,
en petite écriture, à la suite du
nom Leroux, comme en témoignage.

" Le nommé Jacques Leroux ^{député}
a été reçu --- "

011876

Leroux
Labat

Leroux (Jacques), député.

Ni âge, ni autre indication -

" {	Luxembourg -	8 Germ ^{al} - II	{ Ch ^r Rev. les Amis à la Patrie. *
		28 Mars 94	
	H. de Fennes	21 Thermid. - 2.	
		8 Août 94	

* en exécution d'ordre du Ch^r de Saint-Germain -

Sauvonn, Lemaire, Gilliard, Vuable,
Fortenfant, Grandjean.

011877

011878

Leroux

Jacques

"Dépente" - P. 128 - 8 Génial = 28.3.

1. Pas de dépente de ce nom sur
la liste des Conventions nées. (Pas d'écriture
(de J. Guiffroy))

2. Pas de Lecoux, Ledoux, Le-
houx, Leloux, Leyroux, ni de Li-
roux, Laurus, Lorcoux, Lefoux,
Lajoux.

3. Un Roux (Jean Pierre Félix, Avignon)
un Roux (Louis Félix) Ht-Meuse
un Roux (Pierre), Dordogne -
Les précédents ne correspondent pas à Jacques.
En outre aucun des trois n'a été arrêté ou
suspendu.

4. Pas de Leroux, de Duroux,

(T)

5. Aulard ne mentionne pas de Leroux
dans sa liste des Girondins (Hist. Polit.
393-394) ni aucun nom voisin
parmi les L. - Pas de Leroux à
sa liste générale.

6. Le nom de "Jacques Leroux" est
inscrit au Répertoire fiscal du Reg-308,
p. XI, R^e, 1^{re} Col. (lettre L.). Mais
cela ne prouve rien. C'est tout que la
constatation de la présence du nom dans
le recensement.

011879

308

128

011880 Leroux

Index final du Reg-308, XI, col. 1.

"Jacques Leroux."

C'est le prétendu défunct.

Michet

011881

011889

Michet

Antoine

Député de Rhône et Loire

26 Juillet 1793

Préfet. Police

" "

A^B/308. P. 1.

Huit députés girondins, premiers séjournés au
démocratie. Voici le 8^e.

" Du 26 Juillet 1793.

Les nommés (8) et Michet, ont été
mis en état d'arrestation au Luxembourg,
en vertu d'un décret de la Convention nationale
en date de ce jour 1793, l'an
2^e (sic) de la République française une
et indivisible.

En regard:

" Du 8 7^{le} 1793, l'an 2^e de la Répub.^{que} (sic)

françoise. Le citoyen Michet est sorti
de cette maison d'arrêt pour être trans-
férés à la Conciergerie, par ordre de l'ad-
ministration de police, en date de ce
jour. Signé Godard. „ 011883

N.B. A la suite ^{partie} chap Dessous du nom
de Michet, la rédaction de cet article a inscrit
en gros caractères les lettres, dans la colonne
des entrées, cette mention ^{de sortie} qui s'introduit
entre le nom de Michet et les mots "Out
été mis en état d'arrestation :

„ 21 Thermidor, transféré à la maison
des Femmes „ (8 août 94).

Cette indication devrait avoir été
écrite à la p. 84 du registre, à la suite
de l'article relatif à un second séjour que
Forest a fait au Luxembourg. C'est à la place,
puisque il y a ici une sortie pour le 14 se'ptembre.
Mais p. 84 l'indic. du 21 therm. est répétée
après effacement d'une quinzaine.

011884

Michet

Antoine

Député de Rhône-et-Loire

12 nivôse 2.

Préf. Police

1^{er} Janv. 94A^B/308. P. 84

" Du 12 nivôse, l'an 2.

Le nommé Michet, député, a été
 reçu dans cette maison d'arrêt par
 ordre de l'administrateur de police,
 en date de ce jour. Signé Cordas et,
 Massé.

En regard:

" ~~Mais en l'absence de l'administrateur de police~~
~~de l'arrêté de l'administrateur de police.~~ (Effacé)

" C'est par erreur que les 2 lignes y
 dessus ont été faites, il a été trans-
 féré maison des Femmes le 21 thermidor."
 (8 août 94)



011885

Michet

011886

Michet (Antoine), 1744 - + 800.

Conventionnel: Rhône et Loire,
Aulnay, p. 394, ne le classe point
comme girondin. mais il retient à ce
titre Michel, du morbihan.

Reg. A. B. 308, p. 1,

Entrée: 26 juillet 93.

Sortie: 8 Sept. Conciergier.

Devenu par Mallarmé, ainsi
que quatre autres députés de son département,
comme coupable d'avoir fermenté l'insurrec-
tion de Lyon, est arrêté d'arrestation
le 11 juillet et enfermé au Luxembourg.

« Transféré à la Conciergerie, puis
à l'Hôtel des Fermes, » il obtient la

permissu de videri a son domicile le
23 oct - 94 (2 brumaire an III.) En
de suite de la même année & repub
son séjour à la Casquette (Hussard 141.)

011887

X. Je ne suis sur quelle indication,
j'ai noté au Reg. 308, que Michet
avait été to. aux Feros le 21 thermidor
= 8 août 94. C'est probable par confusion
avec le Michel, p. 84 du Reg.
308, dont je vais parler.

X. Il se pose deux questions importantes
à propos de Michet : 1°. P. 84 du Reg.,
il y a un député dit un nommé Michet,
qui est envoyé du Lyonnais aux Feros;
2°. Hussard, 141 cite deux députés
nommés Michet, qui ne paraissent
pas avoir jamais été emprisonnés et
dont l'un est d'après Audard, Giraudin.
Voilà bien à tort Michet.

officielle de Wallus, p. 471-72 du G.I.

Kuscinski dit que du 2 mars au
4 mai 93 ce Michel fut en prison en
absolue avec Carlier et Gampelbein de
(de Moutaigu). Il ajoute: "Michel
entra les efforts à la Courtois. En Mars
111, il fut partie du Comité de Division,
Rédacteur dans la Manche au Cap
L'Etat, il fut ^{supra} ~~écrit~~ aux Amis..."

Mais alors qui est donc le prisonnier
du Luxemburg écrit le 12 mois 2 =
1^{er} janvier 94? Il est qualifié "d'écrit",
c'est un ordre de l'administration de police de 12
qui l'envoie au bagne. Quel est tout
le 21 février 94 aller aux Fournes.

Ne tient-ce pas le Michel de
Moutaigu, arrêté les 11 mars
Vard Labah.

Michel.

011888

Identification malaise.

1. Au Reg. 4 B. 508, il y a page 1 un
député nommé Michet, écrit le 26 juillet
avec le premier lot des incarcérés, et page
84, un autre député nommé Michel,
écrit le 12 mois 2 = 1^{er} janvier 94.

2. Dans Kuscinski, on trouve, non
seulement le Michet précité, mais
deux Michel.

Michel

Pour celui-ci Antoine Michet, Rhône et
Lyon, pas de difficulté. Il s'agit d'un 2^e
père de Lyon, que son collègue Malthame
accuse d'avoir, avec trois autres représentants,

du même départ^e, j'avais l'insurrection de
Lyon, de suite d'arrêter le 11 juillet, en-
fermé au dépôt. le 26, transféré à la
Carcerum, puis au p. Feroz, enfin en
détention à la Carcerum.

N'est pas l'un des 75. Kussinski ne le
donne pas comme girardin. Aulard non
plus.

Michel (Guillaume), (1756-1811)

Celui-ci est député du Morbihan,
Aulard le cite comme girardin, p. 394.
mais Kussinski n'en dit pas tout à fait
autant, et ne le donne pas comme ayant
été emprisonné. Voici ce qu'il dit :

" Dans la lutte entre les girardins et
les montagnards, Michel paraît pencher
pour les premiers, sans toutefois trop
s'avancer. Il ne signa point la pétition
des 75, mais faillit tout de même

011890
même été arrêté, Sa correspondance
la municipalité de Lorient, qui présentait les
circonstances sous un jour défavorable à la
montagne fut saisi par la Société po-
pulaire de Lorient et expédiée au Ct. de Lf.
avec une désignation dans laquelle on le
présentait comme "un brésotier des plus
fréquentes et comme le colonisateur de
la Convention". La Société demandait sa
arrestation, mais cette désignation, ou-
bliée dans les cartons des Comités fut oubliée
et Michel ne fut jamais inquiété. Les
Jours du 14 floréal III le chargea d'une
mission dans les îles et sur les côtes de Fi-
nisterre et du Morbihan...

Michel (Pierre). 1755-1838.

Député de la Montagne, Modérateur, vu
les votes dans le procès du Roi. Mais n'est
pas celui qui comme Girardin fut dé-
claré, ni comme l'un des 75 dans la liste

011891

Michet

Antoine.

Député de Rhone et Loire

Son sort.

Arrivé au Luxembourg le 26 juillet 1793.

Transféré à la Conciergerie, d'après le Reg.
d'écran, le 8 Sept. 1793.

N'a pas été mis en jugement.

Ne figure ni dans Compodon ni dans ^{l'ann} Willou
Personnes tradites. — Ne figure pas non plus
sur la liste des 21 accusés qui compar-
urent le 3 human au 11 an T. Rec. —
Compodon, I. 153-154. — Prés sur
l'un aux tables générales.

Alors pourquoi a-t-il été transféré à

268110

la Conciergerie? Et pourquoi n'a-t-il
pas été compris dans la liste en accusés
des 21? — Je ne sais. Je me borne à
constater que deux autres Girondins, en =
fermis comme lui à la même époque au
Lycée, ne sont pas allés non plus au
T. R. = Goussier et Brunel. Goussier
a été rappelé à la Convention le 22 août
et Brunel a été, comme Goussier,
transféré à la Conciergerie. Il l'a ~~même~~ été
le même jour 8 9^h.

Il est rentré au Lycée le 12 Nivose
(1^{er} Janv. 94)

Et a été emprisonné le 21 Thermidor 5

à l'Hôtel des Fermes (8 août 94)

Le décret du 18 frimaire l'a rappelé
dans l'Assemblée (8 X^{bre} 94)

011893

Michet

Antoine

Député du Rhône et Loire.

Y. Guiffrey - Les Conventions p.

log =

Michet (Antoine) - Rhône et Loire

Et en note 2 = Une des 73 ; rappeli
le 18 frimaire an III (8 x 93)

Michet et non Michel - Il
y avait deux Michet de Convention :
Guillaume Michet (Morbihan)
et Pierre Michet (Morbihan) -
mais ni l'un ni l'autre n'a été
arresté.

011894

Michet

Antoine

Juge au tribunal de Villefranche,
quand il fut élu à la Cour.

Y. Guiffrey - Les Comptes, p. 52

011895

011897 Michet
Antoine.

Kusciuski, duc des Conventionnels, ve

Michet:

« Dénoncé par Mallarmé, avec quatre autres députés de son département, pour avoir fomenté l'insurrection à Lyon, Michet fut décrété d'arrestation le 11 juillet, et enfermé au Luxembourg. Transféré successivement à la Conciergerie et aux Fers, il obtint la permission de visiter son domicile le 23 octobre 1794 (2 brumaire an II). En décembre de la même année, il reprit son siège à la Convention. »

011898

Minville

011899

Payre

011900

011901

011902

Peyre

Peyre (Louis - François), député

de Narbonne - Alpes, 1760 - 1828.

au-dessus le catalogue commun q'z
soudis. — Il est porté dans Wallon,
I. 472, commun d'un 275. (Liste
des musées.)
Reg. A B. 508, p. 11.

Entrée : 20^e j. du 1^{er} mois = 11 oct. 1735

Sortie : 21 thermidor. Farnes.

.X. Il y a une ligne d'acte 4/ la date de
l'écrou. Une note inscrite sur le registre
reproduit le détail de la condamnation et aussi
l'incrimination au Parlement pour cause de
santé, et ce détail est du 11. Mais

011903

il en est fait mention au registre après
8 autres d'avoir du 22 - j'ai du vendredi,
donc du 13 octobre et avant plusieurs
autres qui sont égales du 13. Apparemment
l'œuvre n'a été écrite que le 13, mais
on ~~se~~ ^a noté sur l'autre que j'ai du
l'écrit. Mais tout fait ~~il~~ ^{à la force}
était déjà infirm ~~au moment~~, avant
d'être amené au Regency.

Kenairi Ki d'expliquer aussi sur lui:
« Decret d'arrestation le 3 octobre 1793,
comme signataire de la pétition contre
le jour des 31 mai et du 2 juin, il
écrit à la Convention pour retirer sa
signature, en prétendant qu'il ne
commandait pas l'objet de la pièce
qu'on lui présentait ~~à signer~~ pour signer,
en même temps il demandait une prison

particulière pour lui et ses collègues d'après d'expliquer.
Cependant pour l'autre du 11 octobre 1793, le fait beaucoup plus à la force dans
un autre acte du 17 octobre 1793, Kenairi sur lui qu'on a le 94.

011904

011905

Bibl.

Blanqui.

011906

L'agonie de dix mois, ou
Histoire des traitemens essayés
par les députés Vénitiens, et les
dangers qu'ils ont courus pendant
leur captivité.

Avec des anecdotes intéressantes.

Par D. Blanqui, du département
des alpes maritimes, député à la Con-
vulsion nationale, l'un des soixante-
treize embastillés.

Plaque de 44 pages; le premier feuillet

portant le titre ci-dessus et le verso étant
blanc, sont comptés dans ces 44.

S. l. mi date au dessous du titre. Mais
au bas de la page 44 (la dernière de toutes,
on lit : "De l'imprimerie de R. Porte,
rue J. J. Rousseau, n° 11, vis-à-vis de
la Poste.

Format in-16.

011907

[Le titre l'Agonie de dix mois ne s'applique
pas à la totalité de la captivité de 78, mais seu-
lement à la période d'environ 10 ~~4~~ mois,
compris entre le 3 octobre 93 ~~et~~ le jour de leur
arrivées, et le 8 août 94 ou environ
(21 thermidor 2) jour où on les a relâchés aux
Fermes. — P. 30, Blanqui dit à l'oc-
casion de l'arrivée aux Fermes : "nous
avons vécu jusqu'ici dans une agonie
continuelle." Le mot jusqu'ici veut dire jus-
qu'au 9 thermidor. — Et p. 51 : "En effet,
après dix mois d'une si pénible souffrance,
nous revîmes, nous embrassâmes nos parents,
nos amis, nos collègues..."

Il n'est pas dit "agony" ni "agonie" par le 8 oct.
94 (les "agony") et le 8 nov 93 (les 44. l'écrit)

Brillens

011908

Librairie Picard.

82 rue Amasperte.

Pour mémoire.

Sur la date, cette
correspondance n'a rien
de commun avec celle
1. L'alc'andre du temps
1. Rubens. Mais cela
peut servir comme indicatif.

Aléandre (Jérôme) Lettres familières (1510-1540), publiées par
J. Paquier. 1900, 1 vol. in-8. 4 fr.

Index

CTE S.P.

011909

De vendem.-an III à brumaire
IV., dans l'Ann. mensuel de
l'an III.

Memoire de l'administration de la commune

de Paris

Le titre de l'ouvrage est le même

que l'ouvrage de la commune de Paris

de l'année III.

Seulement à la fin de campagne c'est
le 3 octobre 1793 et les jours qui
ont suivi les heures, on les
75 ont été transférés aux Femmes.

011910

Part - p - 3 : "En effet

après dix mois d'une séparation

durissime, nos veuves, nos
enfants, nos amis, nos
parents, nos parents -

Ces d'années aux Femmes,
ont été retournés les
communications aux hommes
de la terre - Il était en
l'air d'être libérés -

4-8-30-

"Monsieur, vous savez que les
argences existaient aussi -

Index

C. E. S. P.

10 juillet-93

011911

Comité d. Salut public

10 juillet 93.

Darcey,

Thuriot

Jeanbon S. André,

Robert Lindet

Gasparin,

Pierre d. la Mance

Corbion,

Saint-Yves.

Wallon, T. R. I. 165. n.

(W. oublié le 9^e membre.)

Probablement s'était mis à l'encre, proba-
blement pour faciliter l'apochryphe d'un
membre d'une importance comparable à la sienne.
C'est la charte d. Danton.

011912

Index.

CC S.P.

011913

Decret du 27 juillet 1793,
qui nomme Robespierre l'aîné
membre du Comité de Salut public.

Surveys VI-72. — Remon
à Danton, XXXII, p. 275.

Robespierre entre au C^{te} un
an, j'en puis j'en avant la
chute du 9 Thermidor.

Robespierre — C^{te}/S.P.

1914

011915

Robespierre entre au Comité de
Salut public le 27 juillet 1793.

Deint de ce jour. Duvignier, 6, p. 72.
— Renvoi à Dantonin, XXXII, 275.

1. Le 10 juillet le C^{te} a été renoué
et est réduit à membres, ce qui
a entraîné l'éviction de Danton.

2. Robespierre s'est tenu alors à
l'écart, soit pour rendre plus sûre
l'élimination de Danton, soit

soit pour écarter quelque autre
candidature importante.

3. Il est remarquable que son
élection au Comité a eu lieu un
an, jour pour jour, avant sa
chute le 9 thermidor de l'année
suivante : 27 juillet 1794.

011916

011917

Poids et mesures.

11 Septemb. 1793.

" Décret qui crée une commission temporaire pour la suite des opérations relatives à l'établissement de mesures uniformes dans toute l'étendue de la France. "

Duvivier, VI, p. 196, donne le texte de ce décret en 7 articles, dont le 4^e dit que : " il sera donné à cette Commission un local convenable "

Inscr. : Poids et mesures. + Com. d'opérations. + P. M.

O. Comp. M. =

notable dans le voisinage du lieu
des séances de la convention //

011918

Indes -

Poids et mesures

011919

11 Septembre 1793

"D'écrit qui crée une Commission
temporaire pour la suite des opérations res-
latives à l'établissement de mesures uni-
formes dans toute l'étendue de la
France.

Duvergier VI, p. 196, donne le
texte de ce décret en 7 articles, dont
le 1^{er} dit que : il sera donné à
cette Commission un local convenable
dans le voisinage du lieu de séance
de la Convention.

Poids et mes. + C^{te} de l'unité + P. l. - d'écrit
(Indes)

011920

Index -

Parvula -

011921

3 Sept. 1793.

Décret qui approuve la décade du C^{te}
N. S. P. qui ordonne la fermeture du théâtre
français.

Duvignau, 6, p. 180. — Révisé à
B. L. XXXIV, p. 23.

Mis à théâtre français.

011922

Index -

Théâtre français

011923

3 Sept. 1793.

Décret qui approuve l'arrêté du
C^{te} de S. P., qui ordonne la fermeture
du Théâtre français.

Duvergiès, vi, p. 180. - Remon
à H. b. XXXIV, p. 23.

Mis à l'annuaire.

011924

Armenia, Revolutⁿ

Crée par décret Aug Sept.

93.

Bruxelles # VI, p. 182.

Revue B. XXXIV.

N. 32 et 34.

Tandis.

La Valette

011925

(Je ne puis mettre ceci à Paris, attendu que La Valette n'a pu être de terre au Luxembourg.)

Wallon, T. R. I, 282, préliminaires
du procès de Custine, père :

"Tandis qu'il se prodiguait à la défense
de nos frontières menacées, un des adeptes du
parti jacobin, le général ci-devant marquis
de La Valette, d'autant plus jacobin qu'il
avait été marquis, l'observait et le
désolait..."

Voir Wallon to. 2 - Procès Lamartine.
La Valette désolait Lamartine,
comme il a désolé Custine.

011926

Fardes

La Valette

011927

L'ex-maquis, le complice de
Robespierre.

Longue note sur lui dans l'un des
volumes : Paris pendant la Terreur.

I-344.

Index

Armée Révolut^{re}

011928

Créée par décret du 5 Septem-
bre 1793.

Duvignier, VI, p. 182. Renvoi
à B. t. XXXIV, p. 32 et 34.

Index -

Comité Clemence

011929

Aulard, Hist. politique, 461 - 462.

Explication courte et nette sur la
manifestation qu'un groupe de fem-
mes vint faire à la Convention le
30 frimaire an 2 (20 x^{te} 93), en
réclamant la mise en liberté des
détenus. Et sur les suites de cet
incident.

Hefner + Préface.

Index

Dufoury de Villiers

011930

Noté par dans l'air fort

le Terrain

I-192-

Boyle

19

011931

Historiques

Membre du Comité

Newman

011932

Wallon, T. R. I, 359, n. 1:

"Le décret qui abolit l'ère vulgaire est du 5 octobre. (Museum des archives, volume 213, n. 1380); à partir du 7 le moniteur prend la date du 16 du 1^{er} mois.

"Les noms des mois n'étant pas définis venant à l'esprit; le calendrier nouveau ne fut adopté que le 3 brumaire (26 octobre). C'est par conséquent la période du 22 septembre au 25 octobre inclus (Vendémiaire) n'est encore désignée que par la qualification de 1^{er} mois.

Wallon, II, 479, n.

"L'abolition de l'ère ancienne et le calendrier républicain ne furent votés que le 5 octobre: le moniteur n'en fait usage qu'à partir du 7

(16 du premier mois), et la dénomination des mois
nouveau ne fut adoptée qu'à la suite du rap-
port de Fabe d'Églantine, en date du 3 brumaire⁽¹⁾.
Le nom de vendémiaire n'a donc jamais été
appliqué aux dates de l'an II.

011933

(1) 24 octobre.

P

Prison

011934

L'entierement des annes aux prisonniers.

Blanc, L'agrarie de 1911,

p. 18-19.

011935

011936

antonelle et ses déclarations antérieures
de ses verdicts. — arrêté du C^g d.S.P.
qui interdit ce genre de manifestations
[21 février 11 = 9 fév. 94]. — Antonelle
cette 2^e fois jurié; il est en fin au
Luxembour.

Wallon, V. R. - II, 407-411.

Reg. - 308 - p. 120. 28 v.
tose 11 = 18 mars 94.

Poisson.

Antonelle.

Détours.

011937

Le juri Antonelle avait la manie
de motiver ses verdicts, par de longues
qui prenaient de temps en temps la forme
et l'étendue de véritables requêtes.

Wallon, T. R. II, 407-411, expose
que ces manifestations ayant été
Fouquier et Robespierre, le Comité d. S. P.,
à la date de sa réunion " = 9 fév. 94,
prit une arrêté fort intéressant pour
les intentions (.Ibid. p. 409, minute de
la main de Robespierre).

Antonelle, juri, publiés dans ses
"Déclarations motivées", précédés d'une

avertissement, où en s'indignant pour
la forme il défendait ses vérités.

(*His. log.*, l'arête; 410 $\frac{1}{2}$ 411,
l'avertissement).

011938

Antoine de Cusa fut après d'être jure,
et même il fut empereur au Luxembourg,^(*)
où Jean de la Vite (*V.*, 219-220).

Il s'y vint aux autres d'écouter, "avec
curiosité, dit Jean de la Vite, palit-on et
autant de familiarité", que s'il
eût été au tribunal le défenseur de
nos amis. Tout il avait dit à ces
voix: un grand nombre au suffrage.
Vaudrait-il faire amende honorable?

Tout s'en fait... "Quel fut notre
état... (Waller, 411)

(*) 28 ventôse 2 = 18 mars 1794 - Reg.
308, h. 120.

Prison

C^{te} de Chénoue

011939

Aulard, Hist. polit., 481-462,

Explication courte et nette sur
la manifestation qu'un groupe
de femmes vint faire à la Courtes
le 30 prisonnier au 2 (20 x 695),
en réclamant la mise en liberté des
détenues. Et sur les suites de cet
incident.

Spencer + Grogan

011940

12 juillet 93

011941

Birotteau. (Avec 2 L, dans Kusc:
cinski et dans Quiquy). (Syrènes orient-^h)
Guindin, au témoignage d'Aulard, p. 393.

Kuscinski: "Durant l'arrestation le 2
juin, il resta chez lui sous la garde d'un
gendarme, réussit à s'échapper grâce à
son collègue Cassanys, qui habitait
la même maison, et l'aider à descendre
par la fenêtre au moyen d'un drap. Alla
à Lyon, comparant le 6 juillet devant le
conseil des magistrats de cette ville et
engagea les citoyens à marcher contre la
monarchie. Il fut mis hors loi le 12
juillet.

Pas de doute à ce sujet dans Duvigneux.
Le nom de Birotteau ne figure que dans le
diéret du 28 juillet et du 3 octobre, l'été que
Wallon le donne. (T)

Bidocheau" quitta Lyon à la fin de juillet
et partit pour Bayeux; arrêté dans cette ville
et livré à la Commission militaire, il
fut guillotiné en présence de Tallien le
3 Brumaire, (24 octobre).

C'est le jour où commençait à Paris
le procès du 21.

011942

D'après Aulard, p. 441, Bidocheau
fut compris parmi les traîtres à la patrie du
général S. Tur (8 juillet). C'est
exact. Mais le projet de Louis Tur fut
ajourné sans solution.

On s'explique dans quel état Bidocheau
n'aurait pas été repris par les décrets des 28 juillet
et 3 octobre.

Aulard p. 446 ne cite pas Bidocheau
au nombre des bristols mis à mort à
Bayeux.

Le coup de Aulard est celui de 1909;
le Procès de Bidocheau de 1915.

Pissan

011943

Went on Sunday -

011944

Charles Lacroix -

4 ring camp de 25 persons
dans la province de ...

Ref - 308, p. 91 - ...
12 more 2 = 7 ~~10~~ 94.

- 1) Fiamp (West - Tiers) + 22 persons
- 2) ~~Ant~~ Le Barthe (Antenne) - S.d.
- 3) Lacroix (Charles) - S.d.

Erard Bayard (France)

p. 91

Paisin

Chauran

Ditennet - C 11945

23 Vendém. 2 = 16 oct. 95.

Décret de la Convention qui
met en liberté les citoyens Tran-
son - Duesoudray et Chauran,
défenseurs officiers de la Reine.

Duvergier, G, 290.

Revue à D. XXXV. p. 240

Prison

Orléans

Duchesse.

011946

Wallon, T. R., II, 11, n. sur
les prisons de la Duchesse d'Orléans.

Prism.

011947

Wellen, T. R. I., 366-67:

"Gensonne, Valagé, Gardien,
Vergniaud, Lehardi, Gomaine furent
écroués au Luxembourg le 26 juillet — ce
sont eux qui ouvrent le registre d'écrou —

! Mairvielle et Dupont le 30 juillet;

357 S. L. Ray, le 17 août, après quatorze⁺ jours
passés à l'Albore; Lasources, le 19;

"Mais dès le 30 juillet, Vergniaud,
Gensonne et Valagé étaient transférés

011948

à la grande - Force ; l'arrêter à l'abbaye,
" Il ne s'agissait plus de maisons nationales,
c'était bien des prisonniers cette fois.

" Brissot, arrêté à Moulins était
depuis le 23 du même mois à l'abbaye.
Lange - Depere et Fanchet d'y
avaient rejoint dès le 14 juillet, à
la suite de l'assassinat de Marat ;
Carra le 2 août. Antebell avait
été mis le 30 septembre à la grande Force.

" Dès le 8 septembre, Duprat,
manivelle et Lehardi avaient
été envoyés de Lure à la Courcèze.

" Brissot, quand on l'y trouva
fin lui-même de l'abbaye (6 octobre),
y fut jeté, n'ayant pas de quoi
payer la prison, par les paillards."

Prison

011949

Intendue conspiratrice de St-
Lazare, dénoncée par l'Italien
Momin et le sergent Coquery.

Herman est envoyé à St-Lazare
par le C^{te} de S. P. Il fait semblant
d'être un que trois prisonniers de grande valeur
le chef du camp, puis charge deux
individus Teuchet et Robert de
dresser la liste des prisonniers campés

Campados, I. 100-106

Le 4^e Thunder en train de
à la cas de la rue de l'œil de Verrey,

011950

qui n'ont été nommés 'conjuges'
de S. Lopez., venant de Hambourg,

Le 6, vingt-trois transférés
compromis et huit condamnés
dans le prison de Munich.

Compromis, p. 407-413,

Le 7 nouvelle famille de 26;
27 condamnés à mort (choisis,
Rueker,

p. 411-414

Le 8, 27 autres accusés,
23 condamnés à mort, (les Trudanne
longue)

p. 414-418.

Prison

Dillon

Dictionnaire

011951

Dans les notes manuscrites que Vergniaud avait préparées comme notes pour sa défense, on lit ces mots: [Willon, T. R., I, 476]:

"On me suppose d'un complot dont Dillon est le chef, le même que Castellane avec deux chefs ~~subalternes~~ subalternes, tous arrêtés.

"Où sont-ils? Pourquoi Dillon est-il libre?

"Dénominations par Camille Desmoulins Des Décrets de Dillon."

Dillon + Castellane

Prins

Détenu.

Desault

(le chirurgien)

011952

D'après M^{rs} Kussierski, ^{le chirurgien} Desault fut
sauvé de la prison par Fourcroy.

Act. de la Convention, v^e Fourcroy :

" Il sauva de la prison le chirurgien Des-
sault et fit mettre en prison de ses ch^{er}-
ments Darcet et Chaptal pour la sau^{ve}re."

Il s'opit du ch^{er}iste Fourcroy,
qui fut député suppléant à la Convention
et y remplaça Marat, ^{le 25 juillet 93.} Plus tard
Carnille 2^e Kett, directeur g^l de l'In-
stitut philopie, mort en 1809.

011953

Prison.

011954

La "garnelle." (à la Force).

Blancqui, l'agoutie 2. dix mois,

7. 19:

011955

Prison.

011956

L'enlèvement de l'argent des détenus.

Blanc, l'argent de la prison, p. 18.

Prison

Sillery

011957

Pendant le procès des 21.

1. C'est un fait connu et certain que pendant la durée de ce procès (24 - 30 octobre 1793), deux des accusés, Sillery et Lasource, qui étaient détenus au Luxembourg depuis les 17 et 19 août, furent l'objet à raison de leur état de santé d'une mesure de bienveillance. On renvoya à les faire venir à la Conciergerie. Ils furent ^{et comme on mentionne l'ajouta} maintenus au Luxembourg, sous la réserve que, chaque jour d'audience, on les amène devant le palais de justice pour assister aux débats, et qu'ensuite on les reconduisait au Luxembourg.

2. Cette disposition fut exécutée régulièrement.

venant. La pub-elle le 30 octobre, jour de
la condamnation des accusés? Grand de
l'annexer l'affaire, en se faisant sur le
libellé de la levée d'écrou inscrite aux registres
308. Wallon soutient le contraire, en
s'appuyant sur le même document, et sur
sur le fait que la condamnation a été
notifiée le 30 vers minuit, il n'y a
pas eu de place le soir-là pour une dévotion
particulière aux ^{avant l'exécution du lendemain} ~~l'annexer~~, Par conséquent, à deux
heures, Sillery et la dame (dont le cas est
identique) ont passé leur dernière nuit à
la Conciergerie.

3. Wallon, I. 426, n. donne le texte
de la levée d'écrou que L'homme d'affaires
a écrite sur le registre 308. La rédaction
lui donne raison, mais elle diffère,
par un détail, de la copie que j'en ai
prise de mon côté, et ce détail est

tel que Wallon se trompe, si ma copie est
exacte.

011958

4. La levée d'écrou est du 31 octobre,
à 10 heures du 2^e mois de l'an 2, (c'est-à-dire
le brumaire). La date par la date. Par la
date on peut voir que la levée d'écrou est
postérieure à l'exécution, puisque celle-ci y
est relative. Mais voici où gît le désaccord,

^{Donné par}
5. Le texte de Wallon dit: "Le nommé
Bernard, ci devant Sillery, exécuté le jour
d'hier de cette maison d'arrêt... a été
conduit ce jour d'hier, sur la place de
la Révolution, en vertu d'un jugement ~~en~~
date du jour d'hier..."

mon texte, peut-être erroné, dit:
"... exécuté le jour d'hier... a été con-
duit aujourd'hui... en vertu d'un
jugement en date du jour d'hier..."

fait donc que je vérifie ma copie sur le registre
308. Si la version de Wallon est bonne, il a
raison contre Granis de Canagrac

011959

6. Pour interpréter la déclaration de l'heureux, il
faut savoir que, au moment où l'arrêt de mort
a été prononcé, il était minuit, au lieu d'après
de Villate (reprendait pour Wallon, I, 149). —
L'audience, suspendue à 2 heures, avait été reprise
à 6 heures. Le président a posé les questions. Les
jours ~~se sont~~^{sont} activés pour délibérer. Ils sont restés
trois heures à discuter. (Ch. d. 415 p. 146.). Ceci déjà
conduit à 9 heures au moins et même au delà, car
je suppose les jours maintenant bien vus.

On ramène la scène à l'audience. Le N. lue
bonne lecture de la déclaration du jour. Fougère
reçoit la peine. Prononcé du jour. Les condamnés
descendent des bancs en chantant. Tannette. Déclaration
du cadavre de Volage. Discours et additions au jour.
à ce sujet. Tout cela conduisit si tard qu'apparemment
Wallon est dans le vrai quand il dit qu'il n'y a pas
"de place" pour une scène de la scène et d'ailleurs au long.
L'excitation est bien vers midi et dure 38 minutes.

Paisano

Lasource

011960

Sur le point de savoir si Sillery et
lui ont été renvoyés au Cayentary après leur
condamnation par le T. R., Voir le note
que j'ai mise à ce sujet au nom de Sillery.

Prism -

Dictionnaire

Castellane

011961

Dans les notes ms, que Vergniaud
avait préparées pour sa défense devant
le T. R., on lit ces mots (Wallon, T. R.,
I. 476:

"On me suppose d'un complot dont
Dillon est le chef, de même que Cas-
tellane, avec deux chefs subalternes,
tous amis."

"Où sont-ils? Pourquoi Dillon
est-il libre?"

Dénominations par Camille Desmoulins
des décrets de Dillon.

Castellane et Dillon.

108^e Année. — N° 187 de 1933.

Édité en l'Hôtel de
FIGARO
14, Rond-Point des Champs-Élysées
PARIS (VIII)

ADMINISTRATION RÉDACTION-PUBLICITÉ

14, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES, PARIS
Téléphones : Élysées 98-31 à 98-38
Adresse Télégraphique : FIGARO 45-PARIS

30 Cimes

JEUDI 6 JUILLET 1933

LE VANDALISME OFFICIEL DANS PARIS

J'ai rencontré hier, à déjeuner, M. X..., conseiller municipal d'un de nos quartiers de l'est, que j'ai le plaisir de connaître.

— Où en est la question de Saint-Lazare ? lui demandais-je.

Saint-Lazare ? répondit-il, il n'y a plus de question de Saint-Lazare. On est en train de démolir la maison qui vous tient à cœur, une vieille prison qui ne mérite pas de regret. Je le sais, les archéologues s'agitent, les messieurs du *Vieux Paris* enfantent des projets, les journalistes brandissent leurs stylos ; nous faisons mieux : nous envoyons des pioches.

Comment, dis-je, sans autorisation de l'Etat, sans prévenir le public ! Sur cette seule décision du Conseil général de 1927 qui n'a pas été révoquée, vous violez le décret de 1811, vous supprimez la destination d'un édifice public, vous supprimez l'édifice lui-même. La Ville voudrait-elle battre monnaie avec un don de l'Etat ?

— Des pioches, monsieur, vous dis-je, des pioches. Elles font de bonne besogne. Si vous allez à Saint-Lazare, vous verrez qu'on a mis à terre un bon tiers des bâtiments ou, plutôt, vous ne verrez rien, car les ordres sont donnés : personne n'entre plus, le directeur a des instructions rigoureuses pour arrêter toute enquête indiscrète. Et nous comptons bien, malgré vos protestations, en avoir fini avant l'automne.

— Mais, dis-je, indigné, c'est un monument plein de souvenirs. C'est la maison de Vincent de Paul, le grand berceau de la charité parisienne ; c'est la plus célèbre prison de la Terreur, le dernier séjour d'André Chénier...

— Si cela vous fait tant de plaisir, mettez une plaque, joli décor pour un immeuble de dix étages. En voulez-vous une autre pour votre saint ? C'est bien, n'est-ce pas, ce travail, monne qui recueillait les petits mendiants sous son manteau ?

— On n'a cure de vos inscriptions : mais Saint-Lazare est un « monument historique » de lignes magnifiques, parfaitement conservé, un très beau témoin, dans sa sévérité, de l'architecture du Grand Siècle. On l'arrache pas cela de Paris sans ériger gare !

— Rassurez-vous, cher monsieur, ce n'est pas « un monument historique » qu'il n'est pas classé.

— Comment ! Pas classé ! Que classerait-on si on ne classait pas Saint-Lazare !

— Mon conseiller me regarda d'un air goguenard :

— Vérifiez vous-même à votre direction des Beaux-Arts, vous ne trouverez aucune trace de classement. Cela nous aurait gêné, je l'avoue, mais l'heureux oubli nous sauve.

— J'irai vérifier, assurément : la chose paraît invraisemblable. En tout cas, avec les Beaux-Arts, le ministère de l'Intérieur a son mot à dire.

Cette fois, mon interlocuteur me rit au nez franchement.

Voyons, cher monsieur, pouvez-vous croire qu'on n'a pas des amis dans la maison ?

— Mais il y a le décret de 1811, m'écriai-je. La prison de Saint-Lazare a été concédée au département de la Seine « à la condition que cet établissement ne soit jamais détourné de sa destination première ». Le texte est formel : il faut un nouveau décret pour l'abroger. A-t-on songé à le solliciter de M. le président de la République ?

— Ma foi, dit-il, enfin embarrassé, je n'y avais point pensé, et comme M. le préfet de la Seine n'a pas songé à nous le rappeler...

Oui, dis-je, vous avez envoyé les pioches, et MM. les entrepreneurs de la Ville y trouveront leur compte...

Je réfléchissais à ce que représente pour une âme française cette maison de grande histoire dont les spéculateurs font si bon marché. Je pensais à ces beaux bâtiments si utilisables encore pour un service après le nettoyage nécessaire de la triste prison réminiscente. Je revoisais ce décor intact, tel que mon confrère Henri Lavedan le décrit dans *Monsieur Vincent*, aumônier des galères :

« Tout affectait de vastes proportions. Rien de mesquin, ni d'étouffé. On que l'on dénichait, au fait, sur des perspectives profondes de quarante, cinquante mètres et plus, bordées d'un bout à l'autre de portes si rapprochées et si nombreuses que l'on croit pas à l'idée de les compter, autant que de les ouvrir. Qu'il y en avait donc ! et de fe-

EN DEUXIÈME PAGE :

LE CONGRES EUCHARISTIQUE D'ANGERS

EN TROISIÈME PAGE :

LE SENAT — LA CHAMBRE

netres !... Des centaines ! Peut-être mille ? davantage ? Elles y sont tous jours. Et les escaliers ! même chose, même conception de robuste et de monumental à braver le temps : des escaliers composés et bâtis pour être montés et descendus durant des éternités, des escaliers larges, carrés, à marches inusables, à paliers qui feraient des chambres, à balustrades de chêne aussi nobles et gros que ceux de pierre aux balcons du Louvre et aux orgueilleux hôtels du Marais avec des rampes courantes » Grosses comme le bras où la prise des paumes achevée en caresse avait à la longue produit le poli de l'agate.

Certes la prison de la Terreur a changé quelque chose à cet ensemble, mais pour y ajouter d'autres souvenirs. Les barreaux des cellules d'aujourd'hui durent souvent de cette époque et l'on peut évoquer ici ce que fut, durant de longs mois, la vie de tant de Français. Les classes de la société se confondaient. Chacun organisait une existence faite d'insouciance ou de courage ; des amitiés se formaient, on jouait au ballon dans la cour, on se disputait, et les artistes couvraient leurs toiles, et Hubert-Robert nous a laissé une œuvre complète, dessinée et peinte de cette vie saillante et familière sur la quelle planait sans cesse la menace de la mort.

L'heure anxieuse de la journée était celle où le gélid paraissait, la liste à la main. Dans ces corridors retentissait l'énumération funèbre qui envoyait sa proie quotidienne au Tribunal révolutionnaire. On guettait sur le pas des portes, le cœur angoissé, cet appel dont on savait la signification. Les familles, les amis s'y éteignaient une dernière fois, et que d'exemples de beau courage à la française y furent donnés. Que de noblesses conférèrent à ces vieilles pierres de tels souvenirs.

On n'a pas encore touché au couloir même que suivirent Chénier et ses compagnons de charrette en ce jour de Thermidor où il offrit au bourreau sa superbe prière. Voici les degrés qu'il a descendus, voici la porte qu'il a franchie. Il laissait ici cette jeune Aimée de Coigny, à qui venait l'adresser des strophes éloquentes de la *Jeune Captive*, et les amis qui l'avaient vu écrire ses larmes hautaines et vengeuses :

*Au pied de l'archaïque l'essaye encore ma lyre...
Le message de mort, non recréateur des
Esprits d'âmes sèches, ombres
Remplira de mon nom ces longs corridors
[sombres...]*

— Va-t-on saccager ces images sacrées ? Va-t-on démolir à grands frais une œuvre qui doit être un des pèlerinages de Paris ?

Qui s'est permis, dans l'anarchie présente des responsabilités, de donner les ordres de destruction ? Quels sont les noms dont il faudra signer cette mutilation de notre histoire ? Quels sont ceux, qui, pouvant l'empêcher, ayant un beau geste à faire, ont préféré celui de Pilate ?

Quand nous le saurons, nous le dirons.

Le puis-je il est temps encore, par le classement d'urgence, de limiter le désastre, n'aurons-nous pas à saluer l'initiative courageuse, et égale — qui mettra fin à ce tel désastre ?

Pierre de Nolhac,
de l'Académie française.

Les prix Osiris au maréchal Lyautey et à M. Camille Julian

C'est hier que, toutes classes réunies, l'Institut a décerné deux prix Osiris, de cent mille francs chacun, au maréchal Lyautey et à M. Camille Julian.

Ce prix triennal est destiné à récompenser la découverte ou l'œuvre la plus remarquable dans tous les domaines de l'activité et « généralement dans tout ce qui touche à l'intérêt public ».

L'œuvre remarquable, l'expression est trop faible pour qualifier la pacification et l'organisation du Maroc, auxquelles le maréchal Lyautey a consacré la plus belle partie de sa vie. Et l'on sait que, en outre, cette œuvre menée à bien par le maréchal a été sauvée par lui au début de la guerre : alors que tout le monde pensait à abandonner le Maroc, l'illustre chef y a maintenu la présence de la France et, grâce à lui, notre civilisation n'a pas cessé d'y rayonner. Si l'Institut Osiris est une sorte de prix Nobel français, nul ne le méritait mieux que ce magnifique « prince lorrain ».

C'est une grande œuvre aussi qu'a accomplie l'éminent historien Camille Julian. Né à Marseille en 1859, ancien élève de Fustel de Coulanges, pour qui il a un culte quasi filial, M. Camille Julian a été longtemps professeur à Bordeaux, avant d'enseigner au Collège de France. On sait qu'il est l'historien de la Gaule.

Tu dis vrai, Julian, la Gaule a ses raisons, écrit M. Pierre de Nolhac dans le *Testament d'un Gaule*. Ces raisons, Camille Julian les a fait valoir avec tant d'amour qu'il a montré parfois quelque excès de zèle pour l'histoire de la Gaule. Mais l'histoire de la Gaule, Vercingétorix, la Littérature poétique de la Gaule, le *Patriotisme gaulois* pour ne citer que quelques ouvrages, sont de grands et beaux livres qui ont appris à connaître mieux qu'on n'avait jamais fait les ancêtres de notre patrie.

Au cours de la même séance, l'Institut a élu M. de Sévigné vice-président du musée Condé, à Chantilly, et a réélu pour trois ans, en la même qualité, M. Paul Bourget et le maréchal Pétain.

FIGARO

LOUÉ PAR CEUX-CI, BLÂMÉ PAR CEUX-LÀ, ME MO
PRESSE DE RIRE DE TOUJOURS, DE PEUR D'ÊTRE OBLI
— POUVEZ-VOUS, FIGARO, TRAITER SI LÉGÈREMENT

DIRECTEUR : F

LA POL LE VRAI DEL'ANG



Figaro a reproduit hier les
paroles prononcées par M.
Winston Churchill au ban
quet de l'Association Fran

Grande-Bretagne. Elles méritent de tou
cher et de reconforter tous les cœurs fra
çais. Souhaitons qu'elles n'éveillent pas l'é
cho moins profond dans la conscience b
tannique.

M. Winston Churchill, qui a déjà aff
mé, à la Chambre des communes, que «
France est pacifique jusqu'au fond d
l'âme », a répété ce qu'il a dit également
ses compatriotes : « Je remercie Dieu qu
y ait une armée française ». Il nous a e
hortés à conserver cette armée et à no
fier à elle plus qu'aux garanties d'ord
diplomatique.

M. Winston Churchill est l'hom
d'Etat anglais le plus qualifié pour é
couteur chez nous. Il l'est quand on le co
sidère ; il l'est plus encore si on le co
mpare. C'est lui qui, premier lord de l'Ami
rauté lors de l'agression allemande, a pris
l'initiative de donner à la flotte des ordres
qui entraînaient l'intervention de la Grande-
Bretagne et la rendaient immédiatement
efficace. Pendant qu'il agissait ainsi, avec
autant de sagesse que de décision,
M. Lloyd George mobilisait les banquiers
de la Cité en faveur de la neutralité.
L'« ami Macdonald », comme l'appellent
encore tous nos pacifistes, blâmait l'Angle
terre de prendre les armes même après la
violation de la neutralité belge, solennelle
ment garantie par elle, en attendant de fo
menter des grèves pour empêcher l'embar
quement du matériel de guerre destiné aux
troupes anglaises qui combattaient en
France.

Aujourd'hui, le puritain Macdonald
nous prêche l'évangile du désarmement.
tout en se désolant de notre sort dans
le cas où nous serions de nouveau attaqués
par l'Allemagne. C'est ce qui a permis de
dire de lui qu'il unit la prédication de saint
Jean et la cuvette de Ponce-Pilate. Son

Le jeu de la M

LA DERNIÈRE RÉPONSE

LONDRES, 5 juillet (par téléphone). —
M. Macdonald a provoqué une nouvelle dé
claration de M. Roosevelt. Il l'a reçue
après vingt-quatre heures d'attente an
goissée. Elle est un peu moins rude que
la première. Peut-être est-elle plus humili
ante encore. Pauvre M. Macdonald ! En
quelle posture va-t-il se trouver demain
devant la Conférence ? Et quelle sera sa
situation plus douloureuse encore devant
son Parlement et son opinion publique
seul parler de ses déceptions ?

Il faut remercier M. Roosevelt de sa
franchise. S'il nous envoie des manifestes
de politique américaine, pour cent, dix
moins ont-ils l'avantage de ne nous laisser
aucune illusion sur les possibilités
d'une collaboration confiante et cordiale
avec l'Amérique pour la restauration éco
nomique et financière du monde.

L'Oncle Sam entend se tirer d'affaire
tout seul comme bon lui semble, sans se
soucier des inconvénients que cela peut
présenter pour la vieille Europe.

On a beaucoup raillé le Brain's Trust
pour ses impulsions incohérentes, qui se
sont traduites ici par des contradictions
sans nombre accompagnées de désaveux
réitérés de la délégation américaine par
Washington.

Peut-être les railleurs ont-ils eu tort. Il
ne faut jamais sous-estimer une équipe
gouvernementale qui, ayant réussi à s'em
parer du pouvoir est résolue à le conser
ver. L'Amérique pour la restauration fran
çaise s'est successivement trompée avec le bol
chevisme qui dure depuis quinze ans en
Russie, avec le fascisme qui dure depuis
plus de dix ans en Italie, et avec l'hitlér

Les cours à Paris des monnaies étrangères

DEVICES	Cours 4 juillet	Cours 5 juillet
1 livre sterling	86 00	85 17
100 dollars	1925 ..	1878 ..
100 belges	155 ..	156 ..
100 pesetas	213 28	213 12
100 lires	134 45	134 50
100 francs suisses	400 02	400 03
100 florins	1022 25	1022 25
100 couron. norvégiennes ..	...	...
100 couronnes suédoises ..	...	439 50

Encaisse ou (monnaies et lingots) de la Banque

Au 23 juin 1933 : 81.244.456.536 francs.

Proportion de l'encaisse ou aux engagements à vue :

Au 23 juin 1933 : 78,06 %.

Pausan -

Procopé -

011963

Dict. Lalanne, v^e Procopé,

"Michel Celli, dit Procopé
Couteau, métreur et littérateur,
né en 1684 à Paris, mort le 21
décembre 1753 à Chailly. Son père
avait fondé à Paris le célèbre café
Procopé."

Index.

Lavallette

(cité de Dubois)

011964

Procès de l'adjudant gal Devaux,
fils naturel de Charles de Lorraine, gouz
veneur de Pays-Bas: 22 mai 1793,
Wallon, I, 104.

" Avant, on l'a vu, accepté de
Dumouriez l'ordre d'aller chercher
les troupes de Miacinski devant Lille.
Parmi les témoins que l'on entendit
contre lui dans l'enquête et au
procès, on trouve le général Ci-
devant marquis de Lavallette;
il s'enorgueillissait déjà à ce côté d-

dénouciateur dont il usa si bien
pour faire envoyer ~~à~~, après Devaux,
le jeune Samartière à l'écha-
faud, en attendant qu'il y
montât lui-même en compagnie
de Robespierre. „

011965

Index -

Dellerille.

011966

Le Conventionnel Dellerille s'appelait
en réalité Philippe - Dellerille (Jean
François), et non Dellerille (Philippe).

Classer ~ Philippe-Dellerille les fiches qui
peuvent le concerner.

Député du Calvados.

Index.

Philippe-Delleville,

011967 Jean - François

Député du Calvados à la Convention,

Inspecteur de la Salle,

1) Son nom était Philippe - Delleville
et non Delleville [Philippe],

2) L'un des 756 Wallon, I, 472,
liste officielle de 756,

3) C'est celui qui, vers la fin de
la Convention s'est occupé avec tant
de soin du Gardien du Luxembourg,

4. Si l'on en croit l'un des 756,

il n'a pas été emprisonné, lorsque
la Convention a eu lieu le 21
du 5 octobre 93. Il a trouvé un
refuge à Paris même. Il a eu
l'occasion de dîner avec Barras,
chez son hôte. Barras s'est en-
première de lui dire : "Soyez bonjour ;
je ne vous ai point vu ; ou plutôt je
prends part à votre situation, qui,
dans un autre temps, aura peut-être
été la même." //

011968

Index

Girardins

Rapport des Girardins

011969

Dans l'article que Huscinski consacre
à Louvet de Couvrai (Dictⁿ de Couvraith),
il donne une renseignements utiles au sujet des
girardins présents !

" Arrivé à Paris en octobre 1794, il
ne put reprendre son siège à la Convention, les
députés déchués l'arrestation furent rappelés
le 18 frimaire an III (8 décembre 1794),
mais ceux qui avaient été mis hors la loi,
(au nombre desquels était Louvet) n'ob-
tinrent la veille qu'un décret les met-

tant à l'abri de poursuites judiciaires, sans
autorisation de reprendre leurs sièges. Ils
ne fut arrêté que le 18 Ventose an III (8
^{mars}
~~avril~~ 1795). "

011970

Inde-
Girardin -
75-

011971

Dans l'opuscule ~~de~~ de Blaugui,
l'agonie de dix mois, il est question inci-
demment de Dusaulx, ce Girardin, que
Marat, d'ailleurs, traite le 2 juin de
Vieillard redoublé et fit effacer de la liste des
Députés qui se proposent d'arrêter. (P. 15.)

Il fut, d'après Kouscinski, arrêté ~~comme~~ en
vertu du décret du 3 Octobre comme signi-
taire des protestations et le 2 juin, et
enfermé à Fort-Libre.

Kouscinski ne parle pas de la Force. Or
c'est à la Force que Blaugui dit s'être
lié avec lui. Blaugui n'a d'ailleurs pas été

et n'a pu y voir d'autre.

déclarer à l'ab-libre, quoiqu'il en soit, le
Sesdit Blaquy s'exprime en ces termes :

" On avoit mis en avant le jeu de la
Golsche. Dussautre, le vénérable Dubrault,
notre collègue, qui, par son grand âge
semblait devoir être au dessus de ces jeux
enfantine, ne s'avisait pas d'être de la partie;
il était même les premiers à mettre tout
en ~~légère~~ mouvement. " 011972

Suzanne (Jean), (1728-99) avait
en 1793 environ 65 ans. Il avait été Courm-
2^e queme. Il était entré en 1776 à l'Académie
des Belles-Lettres et était membre des Académies
de Paris & d'Orléans. Il avait siégé à la légis-
lative. Il siégea plusieurs fois aux anciens
séances de l'Institut. Il donna sa collection
bibliothécaire de l'arsenal.

Le vain s'écroule Désastre

"Deity in nature" everywhere: "In presence of the Force."

22 oct-94

1^{re} Ann. - 3.

011973

Décret sur la proposition
de mettre en liberté les repré-
sentants du peuple détenus -

Durand, 7-376.

Remon à B. XLVIII, p. 3.

011974

Reg. a Firenze, aux Offices,
un portrait de Christine de Lorraine,
femme du grand-duc Ferdinand.

Cat. de l'Art. 1926, p. 147.

3460. Scudo francese del sec.

XVI. Portrait de Christine de

Lorraine, Tableau, alt. int. 0,395

x lar. int. 0,525.

"... E molto probabilmente
il ritratto mandato a Firenze
nel 1589, allorché Caterina de'

medici propose per sposa Cristina,
figlia di Carlo Duca di Lorena
e di Claudia di Francia, al
granduca Ferdinando. "

119875